Cité libre

VOLUME XX • NUMÉRO 5 • JUIN 1992 • 3,50 $



Les dîners de *Cité libre*

Des événements à ne pas manquer



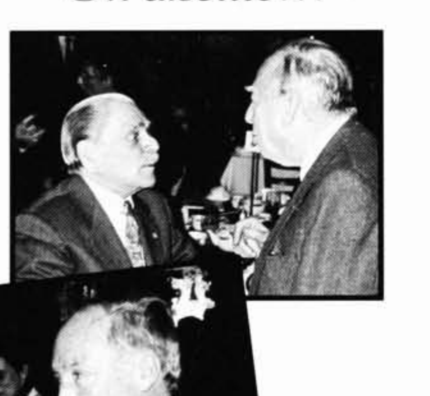
Ensemble

On écoute...



Esther Delisle, Jean-Louis Gagnon, Jacques Renaud, Jacques Henripin, Albert Breton, Ovide Mercredi, Charles Taylor, D'Iberville Fortier...

On discute...



On cause...

On rigole...



et on mange...



Espérance

Anne-Marie Bourdouxhe

Quand nous avons repris la publication de *Cité libre*, il y aura bientôt un an de cela, je nourrissais le secret espoir que nous allions chevaucher une vague montante. Sheila Fischman, traductrice entre autres de Roch Carrier et de Michel Tremblay, lui avait déjà donné un nom: le postnationalisme. En étaient, sans le savoir, tous ceux qui, nationalistes ou fédéralistes, en avait ras le bol des sempiternels arguments en faveur du souverainisme ou du fédéralisme renouvelé. Les postnationalistes ont en effet tendance à éviter toute discussion là-dessus car ce qui les intéresse c'est, concrètement, de quoi demain sera fait dans un Québec souverain ou un Canada uni.

Que vaut le postnationalisme? Est-ce trop tôt pour se poser la question? Est-ce un mouvement? Un état d'âme? Une ligne éditoriale? Une nouvelle façon d'aborder l'analyse de la politique au Québec et au Canada? C'est ce qu'Angéline Fournier et George Tombs voudraient bien savoir, tout en nourrissant une espérance...

Dans la ligne point sur les «i» des questions soulevées par le débat constitutionnel, Patrick Grady nous explique pourquoi ce serait «davantage pour des raisons objectives que par pure rancune que le Canada hésiterait à permettre au Québec d'utiliser le dollar canadien et à exposer, plus qu'il n'est nécessaire, son propre système financier à l'instabilité»

Tout en reconnaissant dès le départ qu'il y a désaccord sur les moyens de protection de la langue française au Québec et au Canada — «probablement parce que personne ne sait au juste comment protéger une langue» — David Woods se livre à une analyse détaillée des causes et des effets des différentes politiques linguistiques québécoises au cours des vingt dernières années.

Le syndrome d'utopie, cela vous dit quelque chose? Les déclarations de Jacques Parizeau au *Time Magazine* (13 avril 1992) en ont fourni un excellent exemple à Louise Landry Balas. «Et si la crise constitutionnelle était liée à la crise fiscale de l'État?.....Mais si le gouvernement est à sec, si crise fiscale il y a, c'est en grande partie parce que le gouvernement ne gouverne pas» nous explique Stephen Schecter dans *De la constitution à la société*.

Sans vouloir tout relativiser — «le combat des idées existe» — Robert Davies se demande toutefois à quoi mène aujourd'hui *l'étouffante compulsion d'avoir raison*.

Le professeur Julius Grey commente ici le projet de Charte sociale tel que décrit par le premier ministre ontarien dans le numéro d'avril de *Cité libre* ainsi que l'article de Georges A. Lebel, publié dans le numéro de mars, sur les effets qu'auraient sur nos politiques sociales l'inscription du droit de propriété dans la Charte canadienne des Droits et Libertés. Professeur à Mont-Laurier, Claude Péclet, pour sa part trouve que Stephen Schecter a visé juste avec son article «les Québécois et le libéralisme», paru dans le numéro de mars de *Cité libre*.

L'exposition *Mémoires* du Musée de la civilisation de Québec a agacé Paul-Christian Nolin autant que la publicité du fromage *P'tit Québec*. Car «cette synthèse sur l'identité culturelle des Québécois» s'adresse d'abord et avant tout au Québécois «francophone à peau blanche, tricoté serré, serré». À ce propos, Louis Cornellier a beaucoup aimé *Souveraineté de l'individu*, le dernier essai du philosophe Michel Morin, parce qu'il tente de démêler «l'énigme par excellence de notre fin de siècle: quelle voie choisir entre l'universalisme et le particularisme?» Enfin, George Tombs nous annonce une bonne nouvelle: pour les Français le Canada existe!

Pourquoi relire *Le Petit Prince* et *Vol de nuit* d'Antoine de Saint-Exupéry ou bien lire *Le Christ de Brioude* de Jean Éthier-Blais? Lisez Marie Desjardins. Dostoievski fut l'auteur de l'adolescence de moult *babyboomers* et de leurs parents. Karine Carrier, seize ans, vient de lire *Crime et Châtiment*. Son compte-rendu va leur rappeler bien des souvenirs...

Bonne lecture ✐

Erratum: Dans l'article d'Angéline Fournier «Sénateurs à vos plumes!» publié dans le numéro de mai 1992, une erreur de transfert de disquette a fait sauter quelques mots . Il fallait lire le dernier paragraphe de la première colonne en page 12 comme suit: «Peut-être que la loi 101 pourrait nous guider, elle qui précise implicitement et a contrario (ces 2 adverbes ont sauté) qu'est francophone celui qui a fait ses études en français...»...«Cette définition exclusive de la Loi 101 ne peut se comprendre que parce qu'est prévue implicitement (l'adverbe a sauté) une troisième catégorie de citoyens (.....): les allophones».

À qui appartient *Cité libre*?

Dans sa livraison de février 1951, soit dans la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: «Personne ne possède la revue. Tiré à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi.»

En janvier 1960, pour marquer son dixième anniversaire, *Cité libre* s'est réorganisée. Devenue mensuelle, elle s'est constituée en coopérative d'édition en bonne et due forme qui compte aujourd'hui une centaine de membres. Et les portes ne sont pas fermées.

Les membres de la Coopérative d'information *Cité libre* sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue.

SOMMAIRE

VOLUME XX • NUMÉRO 5 • JUIN 1992

ARTS ET LETTRES

COURRIER

Illustration de la couverture : «La mâchoire biblique» par Robert LaPalme

Cité libre

Coopérative d'information
Cité libre

Conseil d'administration

Michel Dupuy, *président*
Kimon Valaskakis, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Roxane Roy, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe, Jacques Hébert,
Paul-Christian Nolin, Gérard Pelletier

Rédaction

Directrice de la revue:
Anne-Marie Bourdouxhe
Secrétaire de rédaction:
Angéline Fournier
Comité de rédaction:
Louise Landry Balas, Jean-Pierre Bourdouxhe,
Robert Davies, Louis-Philippe Rochon,
Gérard Pelletier, Stephen Schecter,
George Tombs.
Révision de texte:
Marie Desjardins
Illustration:
Robert La Palme, Guy Poirat
Photographie:
Marie Pierre, Lucien Rajaonina

Production

Infographie: Claude Guérin,
Photocomposition : Typographie Sajy
Impression : Interglobe inc.
Photomécanique : Photo Synthèse

ADRESSES

Siège social

Bureau 1400,
1001, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, P.Q. H3A 3C8

Rédaction

3846, ave du Parc Lafontaine
Montréal, P.Q. H2L 3M6
Tél.: (514) 398-6754
Fax: (514) 398-7364

Service d'abonnement

PÉRIODICA
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél: Région de Montréal: (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431
Télécopieur: (514) 274-0201

Vente au numéro

MESSAGERIES DE PRESSE BENJAMIN
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) 364-1780
Fax: (514) 364-7245

Vente aux libraires

DIFFUSION DIMEDIA
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q
H4N 1S2
Tél: (514) 336-3941
Télécopieur: (514) 331-3916

Dépôt légal : 2e trimestre 1991
ISSN:1183-7144

Que vaut le postnationalisme ?

Angéline Fournier et George Tombs

On est tellement habitué d'entendre dire au Québec que celui qui n'est pas nationaliste est forcément antinationaliste, que l'on oublie de se demander s'il y a une vie au-delà du nationalisme québécois ? C'est pourtant une question que tout fédéraliste vivant au Québec devrait se poser. Et ce, malgré l'incessant discours sur l'inévitabilité de l'indépendance, truffé d'arguments qui tournent en rond.

Qu'est-ce le postnationalisme ? Ce mot définit un nouveau courant de pensée, tout particulièrement à Montréal. Incarné, entre autres, par l'hebdomadaire de grande circulation, *Voir*. C'est quelque chose qui est dans l'air du temps, tout comme les arguments post-modernistes qui apparaissent à différents endroits dans cette revue. Le concept de postnationalisme ressurgit de temps à autre, comme dans ce long article de Hubert Bauch dans *The Gazette* du 11 avril 1992, ou dans une chronique du *Globe and Mail* signée par Lysiane Gagnon et datée du 20 avril 1992. Ce concept montre bien qu'un nombre croissant de Québécois en ont assez du nationalisme conventionnel du Québec, qu'ils ont mûri, ont poursuivi leur cheminement, et ont dépassé le nationalisme.

Les postnationalistes ne sont pas tant les gens qui veulent le transfert de pouvoirs, ou la réforme du Sénat ou même le changement de la clause nonobstant. Ce sont surtout des gens qui ont un sentiment culturel d'appartenance, et qui pensent que le Québec a gagné la bataille des définitions et des loyautés. S'ils se définissent sans hésiter comme des Québécois, ils se fichent un peu du Canada. Pour eux, le Canada ce n'est pas l'ennemi, comme cela l'a été pour tant d'ardents nationalistes québécois. Le Canada est plutôt absent de leurs préoccupations. Ils se préoccupent plutôt d'ici et du présent.

Et si certains postnationalistes sont fédéralistes, comme cela arrive parfois, c'est plutôt par défaut que par conviction et enthousiasme. Pourtant, d'une manière vraiment canadienne, ils se sentent un peu canadiens et un peu fédéralistes. Sans toutefois toujours oser ou vouloir l'admettre, ils ont parfois, contre leur gré, une réelle admiration pour notre étrange Confédération.

Le postnationalisme est présent dans l'hebdomadaire *Voir*, distribué gratuitement à plus de 200 000 exemplaires. *Voir* s'est créé un rôle entièrement nouveau pour lui-même au Québec, comblant ainsi un vide creusé il y a longtemps lorsque *Le Devoir* a cessé de penser. C'est une sorte de version montréalaise, branchée, mi-humoristique, mi-sérieuse, du quotidien parisien *Libération*.

L'éditorialiste Richard Martineau y a violemment critiqué le nationalisme québécois, tout comme il a d'ailleurs critiqué *Cité Libre*, et à peu près tout ce qui lui tombe sous la plume. Quand l'occasion lui en est donnée, il se lamente sur le manque d'esprit critique au Québec. Les pamphlétaires au style caustique et cinglant à la Martineau représentent un courant ascendant de Québécois qui en ont assez d'être traités comme des moutons, et pire encore comme des crétins. Ce sont des penseurs québécois originaux, prêts à défier l'orthodoxie du moment, ce qui n'est pas toujours facile. Il y a véritablement au Québec une tendance à la pensée-du-groupe et d'incroyables pressions subtiles ou criardes poussant au conformisme.

Les postnationalistes ne sont pas tant les gens qui veulent le transfert de pouvoirs, ou la réforme du Sénat ou même le changement de la clause nonobstant. Ce sont surtout des gens qui ont un sentiment culturel d'appartenance, et qui pensent que le Québec a gagné la bataille des définitions et des loyautés.

Alain Crevier, qui remplaçait Gilles Proulx, animateur ultra-indépendantiste de CJMS, en a fait les frais. Animant le 28 avril une émission du *Journal du Midi*, Alain Crevier a eu le culot de dire sur les ondes qu'il n'était pas satisfait de l'approche trop simpliste de Lucien Bouchard, qui essayait de nous faire gober dans une entrevue qu'il n'y avait que des avantages économiques à la séparation du Québec. Puisque les Qué-

bécois devront peut-être se prononcer pour ou contre l'indépendance, disait notre animateur, il trouvait normal qu'aussi bien du côté des fédéralistes que des séparatistes on ne nous cache pas une partie de la réalité. Mal lui en prit. Dans la demi-heure qui a suivi, il a dû subir les assauts verbaux d'auditeurs outrés qu'on puisse avoir une telle curiosité d'esprit. Le malheureux essayait péniblement de se sortir de ce bourbier sans se trahir, en affirmant que même s'il n'était pas contre le projet de souveraineté, il ne pouvait se contenter de l'affirmation que ce serait fait sans «souffrance» économique, et se réclamait de l'honnêteté intellectuelle... Au dire de ses auditeurs, il «déshonorait» son poste de radio, comme si penser pouvait déshonorer qui que ce soit ! Comme l'écrivait sarcastiquement Martineau, le problème du souverainisme au Québec c'est qu'«on veut quitter la maison tout en continuant d'aller manger chez maman».

Tout le monde sait qu'au Québec il faut se conformer, mais peu osent le dire. Les postnationalistes sont les chefs de file de ces individus, car ils remettent en question non seulement l'idée de souveraineté, mais aussi leur propre manière de penser.

Tout le monde sait qu'au Québec il faut se conformer, mais peu osent le dire. Les postnationalistes sont les chefs de file de ces individus, car ils remettent en question non seulement l'idée de souveraineté, mais aussi leur propre manière de penser.

Le professeur de philosophie Laurent-Michel Vacher est un ancien membre du Parti Québécois. Son énergique pamphlet *Un Canabec libre*, est truffé de phrases à l'emporte-pièce qui en font un véritable régal. «Le souverainisme correspond à un complexe réactif qui ressemble fâcheusement au caprice d'un conjoint vexé d'être négligé mais incapable de s'arracher à sa dépendance», peut-on y lire. Mais pour certains, c'est parce que Vacher serait un séparatiste puriste qu'il ne tolérerait pas le flou du concept actuel de souveraineté.

«De quelque côté qu'on retourne la question, tel est donc le sens caché du souverainisme : rebâtir la confédération canadienne, mais en repartant imaginairement à zéro. Une fois le Québec autoproclamé souverain dans l'abstrait, il suffirait à nos thaumaturges, de renégocier un pacte nouveau, théoriquement pur et sans tache, mais en préservant tous les avantages de l'ancien...».

Contacté par téléphone, Vacher semblait avoir un reste d'attachement pour le Canada, qu'il ne jugeait pas utile de mettre à la poubelle, pour le seul plaisir de gratifier l'ego de personnes aux arguments circulaires.

Mais peut-être que l'exemple le plus subtil de postnationalisme est celui de Stéphane Dion, professeur au Département de sciences politiques de l'Université de Montréal. Lysiane Gagnon l'a appelé postnationaliste, mais lui-même avoue que l'expression le laisse un peu perplexe, non pas qu'il la trouve choquante, mais plutôt qu'il se demande si ce terme veut vraiment dire quelque chose.

Dion a écrit récemment un chapitre sur le nationalisme québécois dans une publication sous l'égide du Brookings Institution de Washington et intitulé :*The Collapse of Canada?* Le point d'interrogation est très important. Dion conclut que les Québécois vont probablement décider de rester dans le Canada, parce qu'ils savent que c'est dans leur intérêt. Mais le chapitre ne prend pas position : c'est plutôt le travail d'un observateur.

Une version condensée de cette analyse était publiée dans *Le Devoir* du 24 avril 1992. C'était une bonne surprise, car nous ne sommes pas habitués à y lire des lignes comme celles qui suivent.

«Rien ne démontre que l'intérêt des citoyens du Québec loge dans le transfert massif de pouvoirs du gouvernement fédéral vers leur gouvernement provincial, écrit Stéphane Dion. On peut être indépendantiste par identification à l'identité forte du Québec, son territoire, ses gens, son histoire, son drapeau. C'est là une position qui ne tient pas, c'est l'affirmation selon laquelle le «développement» et l'épanouissement des citoyens québécois passe par un gouvernement provincial gorgé de nouvelles responsabilités, et qu'à défaut d'obtenir une telle décentralisation majeure dans le cadre fédéral, il faille se tourner vers la souveraineté».

Et il ajoute : «Il est possible que l'harmonisation de certains programmes, telle la formation de la main-d'oeuvre pour prendre l'exemple le plus cité, nécessite des transferts de juridiction. Rechercher la rationalisation du fédéralisme est une chose. C'en est une autre de soutenir que le cadre actuel est nocif pour les citoyens québécois au point qu'ils doivent en sortir à défaut d'une décentralisation majeure».

Martineau, Vacher et Dion. Est-ce que le postnationalisme est une orientation minoritaire ? Sans doute non, car tous ceux qui sont proches des mouvements intellectuels québécois ne manqueront pas de remarquer que cette nouvelle vision au Québec est partagée par plusieurs personnes qui ne font pas forcément les manchettes. Sans doute le meilleur moyen de décrire les sentiments d'un certain nombre serait de citer Vacher :

«Ne serait-il pas grand temps de se livrer à une opération de remise en question, de reprise à la base, de déplacement et de subversion des discours dominants, voire même comme dirait le philosophe américain Richard Rorty, de changer de sujet ? Nous sommes peut-être plus nombreux qu'on l'imagine à aller dans cette direction».

Les personnes qui s'intéressent à l'avenir du pays devraient jeter un coup d'oeil sur le postnationalisme. Il y a certainement une place là pour le fédéralisme, bien qu'il ne faille pas conclure que les postnationalistes soient automatiquement des fédéralistes. Après de longues années de recherche de son identité, le Québec est peut-être en train de reconnaître qu'il est une partie intégrante et indispensable du Canada...

Québec souverain et dollar canadien

PATRICK GRADY*

Le dollar canadien est l'un des rares symboles nationaux qui jouisse encore d'un appui quasi universel au Québec. Ce ne sont ni l'effigie de la Reine ou des politiciens canadiens depuis longtemps décédés, ni les beaux petits oiseaux que les Québécois apprécient, mais plutôt son pouvoir d'achat assuré et sa réputation internationale.

Conscients de l'attachement profond des Québécois au dollar canadien, les politiciens souverainistes font tout en leur pouvoir pour rassurer ceux qui s'inquiètent de la possibilité, advenant l'accès à la souveraineté, de l'adoption d'une monnaie québécoise nouvelle et probablement instable. En effet, Jacques Parizeau a déclaré que la création d'une monnaie québécoise équivaudrait à «risquer l'aventure» et à mettre en péril les leviers économiques d'un Québec souverain. Récemment, il affirmait devant un groupe de grands investisseurs réunis à Montréal qu'«un Québec souverain opterait pour le dollar canadien. C'est absolument certain».

Les souverainistes n'ont pas toujours appuyé aussi solidement le dollar canadien. En 1990, le PQ se déclarait en faveur d'une union monétaire avec le Canada, mais précisait qu'en cas de refus, le Québec se doterait de sa propre monnaie comme la plupart des États indépendants. Curieusement, le dernier programme du PQ, qui a été préparé avant les récentes déclarations de M. Parizeau au sujet du dollar canadien, est relativement discret quant aux projets du Parti concernant l'avenir monétaire du Québec. Tout ce qu'on signale à ce sujet est ceci : «Le Québec pourrait accepter à certaines conditions d'utiliser la même monnaie que le Canada». De toute évidence, les péquistes ne partagent pas tous l'engagement total et inconditionnel de M. Parizeau à l'égard du dollar canadien.

La conviction de M. Parizeau que le Québec peut continuer d'utiliser le dollar canadien même sans l'accord du Canada s'appuie sur la position adoptée par la Commission Bélanger-Campeau qui prétend qu'il suffirait d'adopter une loi décrétant que le dollar canadien a cours légal au Québec pour que le dollar canadien demeure la monnaie d'un Québec souverain. On ne peut voir dans une position aussi simpliste qu'un stratagème destiné à renforcer la position québécoise dans les négociations avec le reste du Canada. Mais en réalité, ce n'est pas aussi simple que cela.

Entente

La question du dollar canadien ne poserait pas de problèmes, bien entendu, s'il y avait une entente entre le Québec et le reste du Canada. Mais l'atmosphère dans laquelle se ferait la séparation du Québec demeure un élément important dans ce débat car, sans entente, le Québec ne pourra jamais utiliser le dollar canadien. Seul le gouvernement du Canada peut diriger un système monétaire fondé sur le dollar canadien, imprimer les billets que les gens désirent et établir les règles de fonctionnement du système des paiements. Bien que près du quart des devises canadiennes se trouvent entre les mains des Québécois, il est important de se rappeler que les billets s'usent et doivent être remplacés régulièrement. La durée de vie moyenne des billets de deux, cinq et dix dollars est, à l'heure actuelle, d'un an environ alors que celle des billets de vingt dollars atteint deux ans. Or pour alimenter les réserves, il faudrait compter sur une flotte de camions remplis

La conviction de M. Parizeau que le Québec peut continuer d'utiliser le dollar canadien même sans l'accord du Canada s'appuie sur la position adoptée par la Commission Bélanger-Campeau qui prétend qu'il suffirait d'adopter une loi décrétant que le dollar canadien a cours légal au Québec pour que le dollar canadien demeure la monnaie d'un Québec souverain… en réalité, ce n'est pas aussi simple que cela.

de billets assurant une liaison régulière Ottawa-Québec. Ce qui serait beaucoup plus que le gouvernement du Québec peut espérer obtenir par le biais des transactions normales au titre de la balance des paiements, qui sont habituellement réglées par traites bancaires. Même s'il n'était pas absolument essentiel que les institutions financières québécoises soient membres de l'Association canadienne des paiements, qui autorise les transactions en dollars canadiens, cela aurait pour effet de faciliter ces compensations.

Même si nous supposons qu'il y ait entente, cela ne constituerait pas nécessairement un ciment très fort pour l'union monétaire. On a des raisons de croire que celle-ci pourrait échouer après un certain temps, ce qui pourrait miner la

confiance dans le système. Dans le passé, les unions monétaires non assorties d'une union politique ont toujours fini par s'effondrer. Le premier ministre Bourassa reconnaît ce fait gênant que M. Parizeau a choisi de passer sous silence. Lors d'un récent discours à l'Assemblée nationale, M. Bourassa a affirmé qu'une union monétaire exigeait une union politique et que le projet du PQ de se séparer tout en continuant d'utiliser le dollar canadien n'était pas réalisable.

Dans le passé, les unions monétaires non assorties d'une union politique ont toujours fini par s'effondrer. Le premier ministre Bourassa reconnaît ce fait gênant que M. Parizeau a choisi de passer sous silence.

Il existe aussi certaines mesures extrêmes que pourrait prendre le gouvernement canadien pour empêcher le Québec d'utiliser le dollar canadien. Par exemple, les exportations de devises canadiennes pourraient être soumises à des restrictions. Les billets canadiens en circulation pourraient être rappelés et remplacés par des nouveaux. Des règlements pourraient être créés pour empêcher les institutions financières québécoises d'accéder directement à l'Association canadienne des paiements. La seule menace de ces mesures suffirait probablement à provoquer une crise de confiance qui pousserait le Québec à renoncer au dollar canadien.

Par quel processus une crise de confiance conduirait-elle à l'adoption d'une monnaie distincte pour le Québec? La perspective d'une telle crise comporterait pratiquement tous les éléments d'une prophétie appelée à se réaliser d'elle-même. Poussées par la crainte que le gouvernement du Québec n'adopte une loi visant à transformer ces fonds en dollars québécois,les personnes ayant déposé des fonds en dollars canadiens dans les institutions financières québécoises retireraient leur argent pour le déposer à nouveau dans des institutions canadiennes, ou fort probablement dans des institutions américaines, où il ne risquerait pas d'être dévalué. Si les retraits de fonds étaient suffisamment importants, les institutions financières québécoises épuiseraient rapidement leurs réserves de liquidités, et elles devraient exiger le remboursement de leurs prêts pour honorer leurs obligations. La contraction du crédit qui en résulterait aurait un impact dévastateur sur le secteur non financier de l'économie québécoise et provoquerait l'effondrement des actifs et des investissements. La solvabilité des institutions financières québécoises pourrait même être menacée. La seule façon dont le gouvernement du Québec pourrait atténuer la poussée des pressions récessionnistes et préserver le système financier serait d'annoncer la création d'une monnaie québécoise distincte, qu'il dévaluerait suffisamment pour qu'aucune dévaluation ultérieure ne soit à craindre.

Les souverainistes citent une étude de David Laidler et William Robson pour prouver que le gouvernement du Canada ne pourrait rien faire pour empêcher le Québec d'utiliser le dollar canadien. Mais une lecture plus attentive de cette étude montre bien que les auteurs ne mettent absolument pas en doute le fait que le gouvernement du Canada puisse empêcher le Québec d'utiliser le dollar canadien s'il voulait prendre les mesures voulues, mais seulement sa volonté politique de le faire : «Les mesures que le gouvernement du reste du Canada devrait prendre *pour empêcher* un Québec souverain d'utiliser le dollar canadien, notamment la mise en place de contrôles globaux des opérations de change, semblent dépasser les limites des possibilités politiques».

Les avantages de l'union monétaire

L'union monétaire canadienne comporte des avantages certains. Elle permet de réduire les coûts des transactions au sein de la zone et de promouvoir la libre circulation des biens, des services et des capitaux, donc d'accroître la rentabilité économique. Plus une union monétaire est importante, plus la monnaie demeure stable et plus elle est en mesure de remplir sa fonction de réserve de pouvoir d'achat. Une union monétaire plus vaste et une monnaie plus stable ont aussi pour effet de réduire les primes de risque et les taux d'intérêt, facteurs ayant des conséquences importantes pour les investissements, la croissance à long terme et le niveau de vie.

Plus une économie est limitée par sa taille, plus elle est ouverte. Moins l'activité économique est diversifiée et plus elle est variable, moins les avantages d'un taux de change flottant permettent les ajustements et plus les coûts des transactions et l'instabilité seront grands. L'estimation de Bernard Fortin selon laquelle la monnaie d'un Québec indépendant pourrait lui coûter un milliard de dollars ou 0,6 p. 100 de son PIB par an en dit long. Pour le Canada, les coûts en dollars absolus seraient comparables, mais ils ne représenteraient que le quart de 0,6 % — ou 0,125 % — de son PIB, compte tenu que ce dernier est plus élevé. Assurément, les conséquences seraient plus ennuyeuses pour le Québec que pour le Canada.

S'il devait y avoir deux monnaies distinctes, cela donnerait lieu à des différends au sujet du taux de change. Bien qu'il soit évident, compte tenu de la faiblesse du Québec au chapitre des comptes courants, que le dollar québécois doive accuser une perte de change sensible par rapport au dollar canadien, l'ampleur exacte de cette perte serait loin d'être évidente. Si le dollar québécois subissait une perte trop élevée ou si l'on soupçonnait le gouvernement du Québec d'utiliser un dollar sous-évalué pour s'assurer un avantage concurrentiel, de graves conflits pourraient survenir et mettre en péril ses relations commerciales avec le Canada. Ni le Québec ni le Canada ne devraient s'attendre à déterminer unilatéralement le taux de change approprié entre le dollar québécois et le dollar canadien s'il devait être fixe, ou ne devrait s'attendre à mener une stratégie d'intervention dans les marchés sans consulter l'autre, dans le cas où on déciderait de le laisser flotter. Le taux de change est un élément à caractère bilatéral.

La valeur du dollar canadien après la séparation est une question liée au projet de souveraineté. Dans le chaos financier qui s'ensuivrait, il est à prévoir que notre dollar accuserait une baisse. Quelle serait l'ampleur de cette baisse?

Personne ne peut le dire. Le premier ministre Bourassa, homme d'une prudence légendaire, estime qu'il descendrait à 75 cents, ce qui pourrait bien être le cas. Après un retour à la normale, on pourrait toutefois prévoir un raffermissement du dollar canadien; quand les marchés saisiraient les répercussions du renforcement de la balance des paiements du Canada sans le Québec, le dollar canadien remonterait probablement à des niveaux supérieurs à ceux d'avant la séparation.

La plus grande facilité qu'aurait le Québec à assumer sa juste part de la dette publique constitue un autre avantage de l'union monétaire. Comme cette dette est calculée en dollars canadiens, on pourrait s'attendre à ce que le Québec essaie de faire réduire sa part, s'il devait posséder sa monnaie propre. Manifestement, le Québec aurait plus de difficulté à assumer sa part du fardeau de la dette si elle était libellée en monnaie étrangère. Toutefois, si le Québec devait assumer une part plus importante de la dette en comptant sur une union monétaire, et qu'il devait par la suite renoncer au dollar canadien en raison des pressions exercées par les forces du marché ou de décisions politiques et, de toute façon, se retrouver aux prises avec une importante dette en monnaie étrangère, le fait de pouvoir temporairement bénéficier de l'union monétaire s'avérerait une victoire très coûteuse.

Les souverainistes clament toujours qu'il serait dans l'intérêt du Canada que le Québec continue d'utiliser le dollar canadien. Il est vrai que l'utilisation d'une monnaie commune au sein d'un territoire plus important comporterait des avantages, en ce qu'elle faciliterait le commerce et contribuerait à une plus grande stabilité du dollar. Si le Canada permettait au Québec d'utiliser son dollar, il ne pourrait échapper à des problèmes certains. Il serait extrêmement difficile, voire impossible, pour les organismes canadiens de réglementation, de garantir la solvabilité du système financier canadien si les institutions financières québécoises pouvaient effectuer leurs opérations de compensation auprès de l'Association canadienne des paiements tout en échappant au contrôle du Bureau du surintendant des institutions financières.

La faillite d'une institution québécoise importante pourrait survenir sans qu'on ait pu la prévoir et entraîner dans sa chute l'institution financière canadienne avec laquelle elle aurait des ententes de compensation. Ce risque serait particulièrement présent au cours de la période de transition vers l'indépendance du Québec, au moment où le système financier québécois serait soumis à des pressions extraordinaires. Or le Canada aurait tout intérêt à essayer de se prémunir le plus possible contre les perturbations du système financier québécois.

À l'heure actuelle, une des grandes forces de l'union économique canadienne est son système financier de succursales à l'échelle du pays, système qui assure le transfert des économies des régions enregistrant des excédents vers les régions déficitaires et qui contribue à une répartition efficace des ressources.

À l'heure actuelle, une des grandes forces de l'union économique canadienne est son système financier de succursales à l'échelle du pays, système qui assure le transfert des économies des régions enregistrant des excédents vers les régions déficitaires et qui contribue à une répartition efficace des ressources. Le système canadien fonctionne beaucoup mieux que le système américain, actuellement en crise. Au cours des vingt dernières années, seules deux petites banques régionales et 20 quasi-banques ont déclaré faillite au Canada, contre des centaines aux États-Unis.

La scission du pays pourrait fragmenter le système finan-

cier actuel et instaurer des systèmes différents au Canada et au Québec. Ce serait la fin de l'unicité du pouvoir de réglementation et de celle de la structure législative . Après l'indépendance du Québec, le Bureau du surintendant des institutions financières serait toujours chargé d'assurer la surveillance de l'ensemble des activités des institutions financières titulaires d'un permis au Canada. Au Québec, le mandat de l'Inspecteur général des institutions financières devrait être élargi de façon à englober la réglementation des institutions exploitées au Québec, précédemment réglementées par les autorités fédérales. Comme il est probable que le Canada et le Québec tenteront tous deux de réglementer les mêmes institutions financières, celles-ci devront être réorganisées en fonction des systèmes en vigueur au Canada et au Québec. La législation actuelle concernant les institutions financières canadiennes comporte déjà des restrictions concernant les intérêts étrangers. Dans son programme, le PQ déclare qu'il prendra les moyens nécessaires pour protéger les institutions financières québécoises contre les acquisitions étrangères (et vraisemblablement canadiennes aussi). Il serait très difficile pour les organismes canadiens et québécois de réglementation de coordonner leurs activités étant donné les frictions inévitables qu'une séparation susciterait.

Manifestement, c'est davantage pour des raisons objectives que par pure rancune que le Canada hésiterait à permettre au Québec d'utiliser le dollar canadien et à exposer, plus qu'il n'est nécessaire, son propre système financier à l'instabilité financière.

La souveraineté du Québec sonnerait le glas du système financier canadien actuel qui englobe l'ensemble du territoire national. L'instauration d'un système différent au Canada et au Québec aurait pour effet de réduire l'efficacité des marchés financiers et d'accroître le coût des emprunts. Limitant les possibilités de diversification des risques concernant les prêts et les dépôts, dont jouissent les institutions financières à l'échelle du pays, cette mesure nuirait aussi à la stabilité du système financier et à celui du Québec en particulier.

En outre, la Banque du Canada appliquerait plus difficilement sa politique monétaire si une grande proportion de devises canadiennes et de comptes bancaires en dollars canadiens échappaient à son contrôle. Les institutions financières québécoises ne pourraient être tenues de faire régulièrement rapport à la Banque du Canada comme le sont les institutions financières canadiennes. Ainsi, il serait plus difficile pour la Banque du Canada de se fier aux indicateurs monétaires courants pour évaluer l'efficacité de sa politique monétaire. Plus important encore, il faudrait modifier la politique monétaire en raison des changements provoqués dans les réserves de monnaie par les entrées et les sorties de dollars canadiens enregistrées au Québec, ce qui donnerait notamment lieu à des politiques macro-économiques différentes au Québec et au Canada. Une telle situation pourrait entrer en conflit avec les objectifs de la politique monétaire nationale.

Manifestement, c'est davantage pour des raisons objectives que par pure rancune que le Canada hésiterait à permettre au Québec d'utiliser le dollar canadien et à exposer, plus qu'il n'est nécessaire, son propre système financier à l'instabilité financière.

Du point de vue du Québec, le fait de continuer à utiliser le dollar canadien comporte des inconvénients tout autant que des avantages.

Du point de vue du Québec, le fait de continuer à utiliser le dollar canadien comporte des inconvénients tout autant que des avantages. Par exemple, le Québec ne pourrait pas avoir de politique monétaire indépendante. Il devrait accepter celle du Canada qui ne ferait pas grand cas de sa situation économique propre. Certains diront que cela ne serait pas tellement plus désavantageux que le *statu quo*, mais le Québec a présentement autant son mot à dire que les autres régions du pays dans les décisions de la Banque du Canada. Même si le reste du Canada devait accepter l'union monétaire avec un Québec souverain, celui-ci ne pourrait pas s'attendre à participer véritablement à la formulation de la politique monétaire. Les autres provinces accepteraient mal que le Québec soit représenté à la banque centrale, alors qu'elles en seraient exclues.

Un Québec indépendant éprouverait aussi de graves problèmes de comptes courants et de déficit. Selon le Bureau de la statistique du Québec, en 1990, le Québec accusait un déficit de 4,2 milliards de dollars ou 2,7 p. 100 du PIB au titre de sa balance commerciale. La même année, l'ensemble du Canada enregistrait un excédent de 10,9 milliards de dollars ou 1,6 p. 100 du PIB. Si la part du Québec du déficit des transactions ne portant par sur les biens était évaluée en fonction de sa part du PIB, cela ajouterait encore 7,6 milliards de dollars ou presque 5 p. 100 du PIB au déficit du Québec au titre du commerce des biens, ce qui donnerait lieu à une estimation de 11,8 milliards de dollars ou 7,6 p. 100 du PIB pour le déficit au chapitre des comptes courants. Cela représente un déficit trois fois plus élevé que celui du Canada, qui correspondait à 2,4 p. 100 du PIB la même année et un ordre de grandeur supérieur à celui des autres pays du Groupe des Sept. La situation s'est détériorée depuis le début de l'année et elle pourrait même empirer si, comme cela semble vouloir être le cas, une prime importante de risque était intégrée aux intérêts versés à l'égard de la dette extérieure augmentée du Québec. Parmi les grands pays industrialisés, c'est dans un Québec souverain qu'il serait presque impossible d'atteindre l'équilibre de la balance des paiements .

Des transferts fiscaux fédéraux nets de l'ordre de 2 p. 100 du PIB expliquent en grande partie pourquoi le Québec a pu accumuler un déficit aussi élevé au titre des comptes courants. Les transferts fiscaux jouent un rôle important au sein de la fédération, car ils permettent de stabiliser les échanges commerciaux entre les régions, de même que les recettes des gouvernements provinciaux. Si le Québec devait se séparer du reste du Canada, il ne pourrait plus compter sur ces transferts fiscaux pour financer son déficit au titre des comptes courants, et son déficit financier varierait beaucoup plus.

La perte de transferts fiscaux nets, le transfert de la dette et d'autres facteurs entraîneraient une augmentation massive du déficit du gouvernement du Québec. John McCallum et Chris Green estiment que dans les cinq ans suivant l'accès à la souveraineté, le déficit du Québec atteindrait 14 à 17 milliards de dollars et que le gouvernement devrait imposer des restrictions budgétaires et effectuer des compressions de près de 5 % du PIB.

Faute de compressions aussi draconiennes, le déficit effrayant qu'accuserait un Québec souverain au chapitre des finances et des comptes courants aurait un effet dévastateur sur la confiance et entraînerait une fuite des capitaux et une contraction du crédit. En pareil cas, le gouvernement d'un Québec souverain n'aurait pas d'autre choix que de renoncer au dollar canadien et d'adopter une monnaie québécoise dévaluée qui finirait par endiguer le flot des sorties de capitaux et ramener l'argent. Ceci mettrait fin à la contraction du crédit et rétablirait les liquidités nécessaires au financement du secteur réel de l'économie.

Les difficultés politiques importantes auxquelles le gouvernement du Québec serait susceptible de faire face pour essayer de régler de façon responsable les problèmes éprouvés au titre du déficit et des comptes courants sont loin de suffire pour justifier l'adoption d'une monnaie québécoise distincte. En fait, le gouvernement du Québec pourrait être avisé de recourir au taux de change pour faciliter les rajustements économiques requis par le déficit au titre des comptes courants, pourvu que cette mesure soit accompagnée de politiques fiscales et monétaires visant à la renforcer. En raison du déficit important qu'accuserait le Québec au chapitre des comptes courants, il serait nécessaire d'abaisser le salaire réel pour qu'il devienne plus concurrentiel. Il serait extrêmement pénible d'essayer de faire diminuer les salaires en misant uniquement sur des politiques déflationnistes ayant pour effet d'accroître le chômage. Il serait plus facile et moins radical de faire baisser le salaire réel en recourant à la dévaluation.

Compte tenu de toutes les difficultés que l'on peut prévoir et de la fragilité de l'élément confiance, les Québécois ne doivent pas se laisser tromper par ceux qui affirment que le Québec pourra conserver le dollar canadien quoi qu'il arrive. Il y a très peu de chances que l'union monétaire puisse durer advenant la séparation du Québec. Et peu importe ce que peut bien dire Jacques Parizeau, tôt ou tard, et plus probablement tôt que tard, les Québécois se retrouveraient presque certainement en possession de dollars québécois dévalués. C'est là un des prix à payer s'ils estiment que le nationalisme doit primer sur l'intérêt économique en optant pour la souveraineté. ✐

* *Coprésident avec David Husband de la firme de consultants Global Economics Ltd. d'Ottawa, Patrick Grady est docteur en économie de l'Université de Toronto où il a enseigné, ainsi qu'à l'Université de Régina. Il fut directeur de projet pour le rapport annuel du Conseil économique du Canada en 1982 et directeur de la nouvelle division d'analyse et de prévision économiques du ministère fédéral des Finances de 1986 à 1988. M. Grady a aussi travaillé pour les commissions royale d'enquête Macdonald sur l'économie et Forget sur l'assurance-chômage.*

Antana Narivo, Madagascar.
1980. Lucien Rajaonina



La survie d'une langue

DAVID WOODS

La question de la survie du français en Amérique du Nord sous-tend, au Québec, tous nos débats constitutionnels. Les autres provinces du Canada sont souvent représentées comme des bassins d'assimilation des francophones. La plupart des jeunes francophones de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane perdent déjà la volonté de parler français. Au Québec, les francophones ne semblent plus vouloir assez d'enfants pour survivre. Le gouvernement québécois tente désespérément de renouveler la société francophone par la conscription des immigrés.

Les ancêtres de la plupart des francophones parlaient le gaulois avant d'être assimilés par les Italiens. La même chose risque maintenant de nous arriver. Il me paraît non seulement logique mais impératif de chercher les causes de ce problème avant de chercher des solutions. Jusqu'ici, il me semble qu'on ait fait l'inverse.

Le sujet est trop vaste pour un seul article; je me contenterai ici de fournir sur le sujet des impressions générales et des hypothèses. Je crois que pour la plupart des Canadiens anglais et des Canadiens français, la disparition du français en Amérique du Nord serait une perte inestimable. Ils auraient une volonté commune de valoriser et protéger le français, même au prix de sacrifices considérables. Les désaccords sérieux se limiteraient aux moyens de protection, probablement parce que personne ne sait au juste comment protéger une langue. On se fait une hypothèse, on prie un peu, et on fonce. On ne peut attendre l'autopsie pour diagnostiquer la maladie.

Manifestement, une langue survivra aussi longtemps que les parlants de cette langue conserveront la volonté de la parler et d'avoir des enfants.[1] Les langues ne meurent que par suicide. Prenons l'exemple des Basques. Ils étaient là avant l'empire romain; ils sont toujours là. Pourtant ils n'ont jamais été favorisés par les gouvernements successifs de leurs régions, en France et en Espagne. C'est qu'ils ont la volonté de survivre. Ce sont les causes de la perte de cette volonté qu'il faut chercher en Amérique du Nord.

Plusieurs diront que cette volonté s'est perdue à cause de l'effondrement des barrières traditionnelles contre l'assimilation, vue comme une sorte de maladie qui afflige tout bon francophone qui fréquente un peu trop les Anglais. On cite même les recensements à l'appui de cette thèse.

Avant de regarder les barrières traditionnelles, regardons la démographie. Les recensements canadiens distinguent origine ethnique et langue maternelle, et des commentateurs qualifient souvent d'assimilés ceux dont ces deux caractéristiques ne correspondent plus. Dans la plupart de ces cas, cependant, il s'agit de descendants de mariages mixtes, l'origine ethnique étant fixée à tout jamais par le grand-père paternel à l'exclusion des autres grands-parents. Après quelques générations, les statistiques sur l'assimilation ne font que camoufler le fait que le nombre de gens au Canada en dehors du Québec affirmant que le français est leur langue maternelle augmente considérablement à chaque recensement décennal.[2]

Selon les démographes, un taux de fécondité de 2,1 garantit une population stable. Historiquement, le taux de fécondité au Québec dépassait de loin ce chiffre et, bien qu'il déclinât graduellement, demeurait supérieur à 2,1 jusqu'en 1970.[3] Depuis 1970, il a toujours été en bas de 2,1, glissant à 1,4 de 1985 à 1989, le troisième plus bas au monde.[4] Toutes les autres provinces affichent un chiffre plus élevé depuis 1981.[5] À ce rythme, le français pourra mieux survivre dans les autres provinces qu'ici.

La décision d'élever une famille regarde chaque couple. Dans des conditions normales, les couples désirent des enfants. Une moyenne de 2,1 enfant par couple, et le tour est joué. Il ne s'agit pas de fonder les familles énormes d'autrefois. Pourquoi va-t-on, depuis une vingtaine d'années, vers l'autre extrême ?

Je crois que pour la plupart des Canadiens anglais et des Canadiens français, la disparition du français en Amérique du Nord serait une perte inestimable. Les désaccords sérieux se limiteraient aux moyens de protection, probablement parce que personne ne sait au juste comment protéger une langue.

Parmi les causes possibles, on cite des conditions économiques : de plus en plus de couples ont besoin de deux salaires pour joindre les deux bouts, la pilule anticonceptionnelle aidant. Le fléau de la dénatalité se présente un peu partout en Amérique du Nord.[6] Les Québécois sont exposés aux mêmes influences que le reste du continent, mais dans la mesure où la dénatalité est plus marquée ici elle doit dépendre de conditions particulières à la province. Lesquelles ?

Le stress y est-il pour quelque chose ? Il est indéniable que

les Québécois sont plus stressés que les autres Canadiens. Les statistiques sur les suicides[7], le décrochage scolaire[8], l'espérance de vie[9], l'usage de la cocaïne[10]... le prouvent, sans parler de notre triste championnat en matière de faillites.

La Révolution Tranquille des années soixante coïncida avec des gestes révolutionnaires moins tranquilles : la période des bombes allant de 1963 jusqu'à la crise d'octobre1970;[11] le succès électoral en 1976 d'un parti politique voué au démembrement du Canada, accompagné et suivi de la fuite des capitaux, la réticence des investisseurs, et un chômage accru, incomplètement redressés par l'élection en 1985 d'un parti au moins nominalement fédéraliste.[12]

Une première ronde de conférences constitutionnelles en 1970 aboutit au refus du Québec d'une offre de véto. Une deuxième, dix ans plus tard, aboutit à son refus de participer au rapatriement de la Constitution. Une troisième aboutit à l'échec de l'accord du Lac Meech. Débats acrimonieux... Entre-temps il y eut un premier référendum sur l'avenir du Québec en 1980, et un deuxième semble s'annoncer pour bientôt.

Mille neuf cent-soixante-neuf marqua le début formel de notre guerre linguistique. À toutes fins utiles, le premier coup de canon fut la loi 63 des unionistes en 1969, suivie de la loi 22 des libéraux en 1974, de la loi 101 des péquistes en 1977, et de la loi 178 des libéraux en 1988. Chacune de ces lois grugeait un peu plus le principe de l'égalité des deux langues, largement défendu et respecté au Québec jusqu'en 1969. De 1974 à 1988, l'une ou l'autre de ces lois était presque toujours contestée devant les tribunaux.

Quels ont été les effets de cette guerre linguistique sur la population francophone ? Allophones et anglophones ne sont considérés ici que dans la mesure où leur réaction influe sur celle des francophones. Il me semble que depuis 1969 la plupart de ces tentatives belliqueuses de protéger le français sont inefficaces, voire suicidaires. J'ai souvent l'impression que nous ressemblons à un troupeau de bisons galopant vers un précipice. Il est difficile pour un vieux bison comme moi d'arrêter et de demander : «Écoutez les boys, est-ce qu'on court dans la bonne direction ?»

Je me souviens des francophones de la fin des années soixante, fiers des réalisations de la Révolution Tranquille. Ils savaient qu'ils étaient aussi capables que n'importe qui de réussir de grands projets. Ils se plaignaient de circonstances favorisant les anglophones dans les salaires et les promotions, mais tout ce que le public francophone de l'époque demandait était une chance égale. Ils savaient que cela leur serait suffisant pour garantir une réussite égale.

Au lieu de vouloir éliminer les inégalités à l'instar de la législation linguistique du fédéral, le gouvernement provincial décida de favoriser les francophones. C'est comme s'il leur avait dit : «Vous n'êtes pas capables de marcher tout seuls; on vous donnera des béquilles». Quelle insulte ! Quel mensonge !

Jusqu'en 1974 les francophones furent libres de choisir l'école à laquelle ils inscriraient leurs enfants. Très peu choisissaient l'école anglaise, mais le gouvernement en était tellement scandalisé qu'il enleva cette liberté à presque tous les francophones, liberté que les Anglo Québécois conservèrent. Il prévit en effet que seuls ceux qui avaient fréquenté l'école en anglais pourraient choisir leurs écoles librement [13].

En voulant favoriser le français, le gouvernement ne se contente pas d'illogismes semblables mais se livre parfois à des absurdités. Par exemple, le consommateur anglophone est mieux protégé au Québec que le consommateur francophone. Le premier peut faire annuler un contrat faute de version française, le deuxième n'a pas l'option inverse.[14]

Après quelques générations, les statistiques sur l'assimilation ne font que camoufler le fait que le nombre de gens au Canada en dehors du Québec affirmant que le français est leur langue maternelle augmente considérablement à chaque recensement décennal.

Le gouvernement flirte même avec la vie humaine, francophone ou autre, dans sa signalisation routière unilingue. Un touriste américain peut frapper un enfant avec sa voiture parce qu'il n'a pas compris le mot «ralentir». Comment une politique d'unilinguisme peut-elle justifier des blessures ou la mort ? La signalisation n'est pas conçue pour gagner le prix Goncourt mais pour réduire le nombre d'accidents.

Dans la mesure où la guerre linguistique ajoute au stress, et dans la mesure où le stress contribue à la dénatalité, certains efforts de protection deviennent contre-productifs. D'autres efforts minent la fierté des jeunes francophones.

Chaque fois que les porte-parole de l'élite franco-québécoise parlent de l'attraction supposément fatale de l'anglais, ils dévalorisent le français. Pourquoi ce besoin de protection par des moyens si radicaux que les lois 22, 101 et 178 ? Cette stratégie excessivement défensive a convaincu une génération entière de jeunes francophones que le français, comparé à l'anglais, n'était pas assez robuste pour coexister avec la liberté. Nos deux cents ans d'histoire prouvent pourtant le contraire.

En fait de psychologie pour rallier les troupes, on a vu mieux. Après plus de quarante-cinq ans au service de la réserve des forces armées canadiennes, je crois pouvoir prétendre qu'avec des généraux comme notre élite, une armée n'a pas besoin d'ennemis pour être mise en déroute.

À mon avis, il est urgent de valoriser le français aux yeux des francophones. Sans cela, comment le valoriser aux yeux des autres ? Et pour le valoriser, il faut démontrer que le francophone peut marcher sans béquilles.

J'oublie peut-être l'effondrement récent de la barrière traditionnelle contre l'assimilation, soit l'isolement protecteur des francophones, de sorte qu'ils sont plus exposés au danger que leurs ancêtres ? L'effet avilissant de la télévision, du cinéma, des magazines... ? On ne peut comprendre cette ancienne barrière sans regarder de près la distinction qui existe entre l'élite franco-québécoise et les francophones ordinaires. Depuis trop longtemps, les barrières protectrices sont perçues par nos gouvernants comme étant la connaissance chez

l'élite et l'ignorance chez les autres.

Cette apparence de mépris et de méfiance de l'élite envers les francophones ordinaires est frappante. C'est le syndrome du Grand Seigneur. Ce rôle s'avère de plus en plus difficile à jouer dans le monde moderne.

La politique de l'élite envers les immigrés non francophones (y compris les anglophones des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Australie, etc.) relève du même syndrome. Conscrits par les lois 22 et 101, les immigrés fréquentent obligatoirement l'école française. Le conscrit apprend généralement à haïr ceux qu'il estime responsables de sa conscription. Il se dit que le gouvernement lui défend de fréquenter l'école anglaise afin de l'exploiter. Il est plus déterminé que jamais à apprendre l'anglais, surtout pour continuer son chemin vers les États-Unis, où le Canada perd entre le tiers et la moitié de ses immigrés.[15] Il est trop tôt pour savoir si le système scolaire est en train de franciser les immigrés qui restent ou si les immigrés sont en train d'angliciser le système scolaire.

Au lieu de vouloir éliminer les inégalités à l'instar de la législation linguistique du fédéral, le gouvernement provincial décida de favoriser les francophones.

Je ne me plaindrai pas du sort des anglophones, du moins dans cet article. Plus de cent mille ont voté avec leurs pieds depuis 1976, fuyant vraisemblablement les certificats de francisation.[16] L'analogie historique la plus proche est probablement la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 par Louis XIV quand il décida de «catholiciser» la France. Plus de 400 000 Huguenots quittèrent le pays avec leurs capitaux. Ce fut une véritable manne pour les Pays-Bas et l'Angleterre, mais un désastre économique pour la France.

Quand les libéraux provinciaux pratiquaient le libéralisme dans l'opposition, ils tenaient compte des déménagements de sièges sociaux.[17] Depuis les années soixante, Toronto a remplacé Montréal comme centre économique de tout le Canada. Certains attribueront cette évolution à l'ouverture de la voie maritime et la position plus centrale de Toronto. Seulement, New York a su demeurer plus grande que Chicago malgré la même concurrence, alors que Montréal n'a pas su demeurer plus grande que Toronto. Il est difficile d'exempter les certificats de francisation de tout blâme, même si l'Ontario n'a pas encore eu la bonne grâce d'ériger un monument aux nationalistes québécois. Il serait difficile aussi de mesurer le coût de ce déplacement en pertes d'emploi, d'investissements, de taxes et d'impôts au Québec. Les victimes principales de la loi 101 ne sont pas les anglophones, pour qui la loi est surtout un irritant, mais les francophones qui se trouvent en chômage parce que leurs compagnies et leurs clients sont partis ou disparus.

Je crois qu'on a fait un faux choix entre la prospérité et la pureté culturelle. La culture, à l'état brut, n'est pas rentable. Il faut un surplus économique pour la nourrir. De la même façon, il faut un climat économique sain pour permettre aux couples de décider librement s'ils vont élever une famille.

Est-ce dire que l'élite franco-québécoise n'est pas intelligente ? Loin de là. À mon avis, le problème de l'élite, c'est qu'elle est en perpétuel conflit d'intérêt.

Bien sûr, il y a toujours eu des chefs de file consciencieux, voués au service de tous les Québécois, mais que faisaient les autres ? Au risque de simplifier de façon trop caricaturale, je résume : ils envoyaient leurs enfants à l'école privée pour qu'ils deviennent parfaitement bilingues. Ils poussaient les enfants ordinaires vers l'école publique, où ces derniers étaient certains de ne jamais apprendre assez d'anglais pour s'affranchir de l'élite. L'envoi à l'école publique était déjà une concession au modernisme. Le premier projet de loi pour introduire l'instruction obligatoire au Québec date de 1892, mais l'élite a réussi à bloquer cette évolution jusqu'en 1943.[18]

Pourquoi ? La devise de l'élite semble avoir été : «Tenez-les dans l'ignorance !» et, plus récemment : «Au moins tenez-les dans l'ignorance de l'anglais !». Remarquons que l'élite ne craint jamais de perdre son identité par ses connaissances linguistiques et ses contacts avec l'infidèle. C'est le monde ordinaire qui est constamment bombardé de propagande au sujet des dangers de la contamination linguistique. L'enrichissement linguistique est réservée à l'élite.

Les indices de la persistance de ce syndrome du Grand Seigneur ne manquent pas. Nous avons au Québec des politiciens [19] et des fonctionnaires[20] mieux rémunérés que la moyenne, des policiers dans la norme,[21] et des professeurs moins rémunérés que la moyenne.[22] Si les gens ordinaires étaient plus bilingues, ils pourraient négocier des salaires plus élevés en menaçant de partir, mais la plupart sont prisonniers du système.

Selon une tradition littéraire et politique, presque tous les problèmes du Québec sont la faute non pas de l'élite francophone mais des Anglais, et la littérature franco-québécoise abonde en personnages d'Anglais détestables.[23] L'espace nous défend ici d'en dégager les éléments purement mythologiques. Il suffit de noter qu'il est depuis longtemps rentable pour tout parti politique provincial de pouvoir s'afficher comme protecteur du public contre une menace anglaise. Si les Anglais n'avaient pas existé, il aurait fallu les inventer.

Cependant, le pourcentage d'anglophones diminue au Québec à chaque recensement depuis plus de cent-soixante ans [24]. S'il y a une langue menacée au Québec, c'est sûrement la langue anglaise. Se peut-il qu'en 1974 et en 1976 le gouvernement n'avait peur ni de l'anglais, ni des anglophones ? Après tout, ces derniers n'ont rien fait d'incendiaire depuis l'incendie du parlement en 1849, et la Commission Gendron avait conclu en 1972 que le français n'était pas menacé.[25] Mais le gouvernement avait terriblement peur de la désaffection des francophones ordinaires. Je me doute que l'objectif principal du gouvernement était de restaurer la docilité et la dépendance de ces francophones ordinaires, la protection du français étant secondaire.

La loi 63 fut précédée de manifestations contre le bilinguisme à Saint-Léonard. Les lois 22 et 101 suscitèrent autant de controverses chez les francophones que chez les anglopho-

nes. La loi 178 fut précédée et suivie de manifestations contre l'affichage bilingue, et le Premier Ministre prétendait maintenir la paix sociale.

À ce propos, je me souviens d'avoir vu un journaliste du Téléjournal demander à une jeune manifestante : «Vous faites ça pour protéger la langue française ?». Hochant la tête affirmativement, elle répondit : «Wah». Si la pauvre petite avait appris à dire «oui», elle aurait fait davantage pour protéger la langue française. Les parlants «joual» ne sont pas contre le français, mais leur attitude rétive traduit une volonté de se distancier des valeurs culturelles de l'élite.

À mon avis, il est urgent de valoriser le français aux yeux des francophones. Sans cela, comment le valoriser aux yeux des autres ?

La stratégie de l'élite finit par convaincre le public que le français est actuellement à l'abri d'une menace réelle par la loi 101, d'où la difficulté de changer de cap. Il s'est établi une espèce de paranoïa artificielle, doublement dangereuse car l'élite elle-même commence à y croire.

Une lecture détaillée de la loi 101 révèle très peu sur la protection du français comme tel. C'est en gros une attaque en règle contre l'anglais. Dans l'esprit des auteurs c'était peut-être la même chose. Ou bien l'objectif réel des auteurs péquistes était de fomenter le désaccord entre francophones et anglophones pour faciliter la séparation du Québec.

Si on veut protéger son pays, sa race, sa langue, sa religion, la dernière chose à faire est d'attaquer un autre pays, une autre race, une autre langue, une autre religion. On risque de compromettre la sécurité de tout ce que l'on veut protéger.

À l'égard de l'anglais, il n'est pas déraisonnable de conclure que les mesures législatives étaient agressives, que l'élite agissait non pas parce qu'elle se croyait faible et menacée par les anglophones mais parce qu'elle se sentait assez forte pour déclencher et gagner une guerre linguistique. L'ironie, c'est que la discrimination basée sur la race, la langue ou la religion finit habituellement par être aussi néfaste pour les bénéficiaires désignés que pour les victimes visées.

Ceci me ramène à l'exemple des Basques. D'après ce que je peux voir, ils n'ont jamais été assez fortunés pour avoir une élite. Chez eux, la survie de la langue demeure la responsabilité de tout le monde, et ils s'en occupent.

À mon avis, il est temps de faire confiance aux Québécois ordinaires. Il est temps de reconnaître que le public est mieux protégé par la connaissance que par l'ignorance. Il est temps de faire le tri entre les besoins du public et la soif de pouvoir des politiciens. Quand le berger a peur des moutons, il n'est plus berger; et quand les moutons n'ont plus peur du berger, ils ne sont plus des moutons.

Nos politiciens pourraient s'occuper avantageusement de la «société libre et démocratique» de la Constitution et un peu moins de la «société distincte», privilégiée par la fameuse «clause nonobstant» invoquée dans la Loi 178.

Une étude plus approfondie étant impossible à ce stade, je termine avec une question : Se peut-il que la survie du français en Amérique du Nord passe par le sacrifice de l'élite francophone traditionnelle ?

NOTES:

1 Dans l'émission «Disparaître : Le sort inévitable de la nation française d'Amérique ?» présentée à Radio-Canada, en 1989, Lise Payette ne semble pas avoir tenu compte des questions de la volonté des francophones.

2 Francophones au Canada hors Québec (ethnicité avant 1930, langue maternelle après) de 1881 à 1981 : 222 723 - 218 628 - 327 256 - 449 551 - 453 474 - 540 105 - 637 466 - 721 820 - 853 462 - 926 400 - 942 085.

3 Voir «Les Dossiers du Devoir», novembre 1976, tableau 3, p. 26.

4 Pires au monde : 1,4 (Danemark, Luxembourg), 1,3 (Allemagne de l'Ouest), «Britannica Year Book», 1987.

5 Annuaires du Canada, surtout de 1985, de 1988 et de 1990.

6 Quelques taux de fécondité comparatifs selon «Britannica Year Book» 1990 : Chine 14,4; Inde 4,1; Brésil 3,5; URSS 2,4; États-Unis 1,9; Canada 1,7.

7 Taux de suicides des hommes : Canada 18,6; Québec 22,1; Ontario 15,6; le Québec étant la pire province, Rapports sur la Santé 82-003S12, Suppl. 12, 1991, t. 3,n. 1, chiffres de 1989, table 4.

8 Décrochage passé de 27,5 % en 1886, la moyenne nord- américaine, à 36 %, la plus élevée en Occident, «L'actualité», 15/3/92.

9 Espérance de vie : Canada 75,39; Québec 74,84; Ontario 75,64; le Québec étant le troisième plus bas, chiffres de 1982, Statistiques Canada 89-506 de juillet 1986.

10 Index en 1991 : 7,3 au Québec; 1,7 en Ontario; 3,1 au Canada tout entier, d'après la «Gazette», 28/4/92.

11 Voir chronologie détaillée dans Marc Laurendeau, «Les Québécois Violents», Appendice I : 6 morts, 36 blessés, 2 enlèvements, 53 explosions de bombes, 17 amorçages à temps.

12 Nombre de provinces pires que le Québec pour taux de chômage de 1979 à 1986 : 4 en 1979, 3 en 1980-81, 1 depuis 1982.

13 La loi 22 de 1974, renforcée par la Loi 101 de 1977.

14 Voir Loi sur la Protection du Consommateur, ch. P-40.1, arts. 26 et 271.

15 Les deux tiers des immigrés au Québec depuis 1945 seraient partis d'après J. Henripin, «Gazette», 1/5/91.

16 Départ de 106 300 anglophones entre 1976 et 1981 selon la soumission d'Alliance Québec à l'Assemblée Nationale, «Gazette», 18/8/87.

17 Un document de ce parti, en décembre1972, faisait état de 128 déménagements; selon le «Montreal Star», 27/4/71, des 100 plus gros manufacturiers au Canada, on dénombrait 50 sièges sociaux à Montréal en 1956, 35 en 1968, et 28 en 1970 contre 38 à Toronto; 35 assureurs-vie déménagèrent leur siège social de Montréal à Toronto entre 1961 et 1974, «Gazette», 28/5/74, citant étude du Prof. André Ryba de l'Université de Montréal.

18 Voir Rapport Parent, tome I, s. 35.

19 Salaires et allocations d'un ministre du cabinet : 89 671 $ en Ontario, 115 789 $ au Québec, «Canadian Almanach & Directory», 1992.

20 Indice des salaires gouvernementaux : Fédéral 100, Ontario 94, Québec 106, «Annuaire du Canada», 1988, calculé d'après le tableau 22.25.

21 Salaires moyens des policiers : Canada 34 845 $; Québec 34 335 $; Ontario 34 907 $, Recensement 1986, 93-116.

22 Salaires moyens des professeurs d'école secondaire : Canada 31 413 $; Québec 28 425 $; Ontario 35 198 $, ibid.

23 Voir le livre de William Johnson, «Anglophobie made in Quebec»; Don Macpherson sur les téléseries «Scoop» et «Montréal Ville Ouverte» dans la «Gazette», 28/3/92.

24 Pourcentage d'anglophones au Québec (ethnicité avant 1930, langue maternelle après) 1831 à 1981 : 27,7 - 25,0 - 20,4 - 19,2 - 17,6 - 15,8 - 15,1 - 15,0 - 14,1 - 13,8 - 13,3 - 13,1 - 11,0.

25 Manchette dans «Le Devoir», 28/2/73.

Utopia

Louise Landry Balas

"En nous efforçant d'atteindre l'inaccessible,
nous rendons impossible ce qui serait réalisable"
— Robert Ardrey

En cette fin d'hiver qui n'en finit pas de ne pas finir, un rapport des Nations Unies vient bousculer l'image fatiguée de ce pays que j'habite et qui, lui, n'en finit pas de se torturer à se demander ce qu'il veut devenir, puisqu'il croit ne pas devoir demeurer ce qu'il est. Je lis et je relis pour m'assurer que j'ai bien saisi. Hé oui! Le Canada vient de se classer comme le pays ayant la meilleure qualité de vie au monde.[1] Pour juger du bien-être des personnes vivant dans diverses sociétés, des chercheurs ont, pour la première fois, élargi leur grille de référence en y introduisant des paramètres autres que ceux de l'unique revenu soit des paramètres de développement social et économique. C'est ainsi que le Canada, comparé à 160 autres pays a remporté la palme. L'auriez-vous deviné? Le croyez-vous?

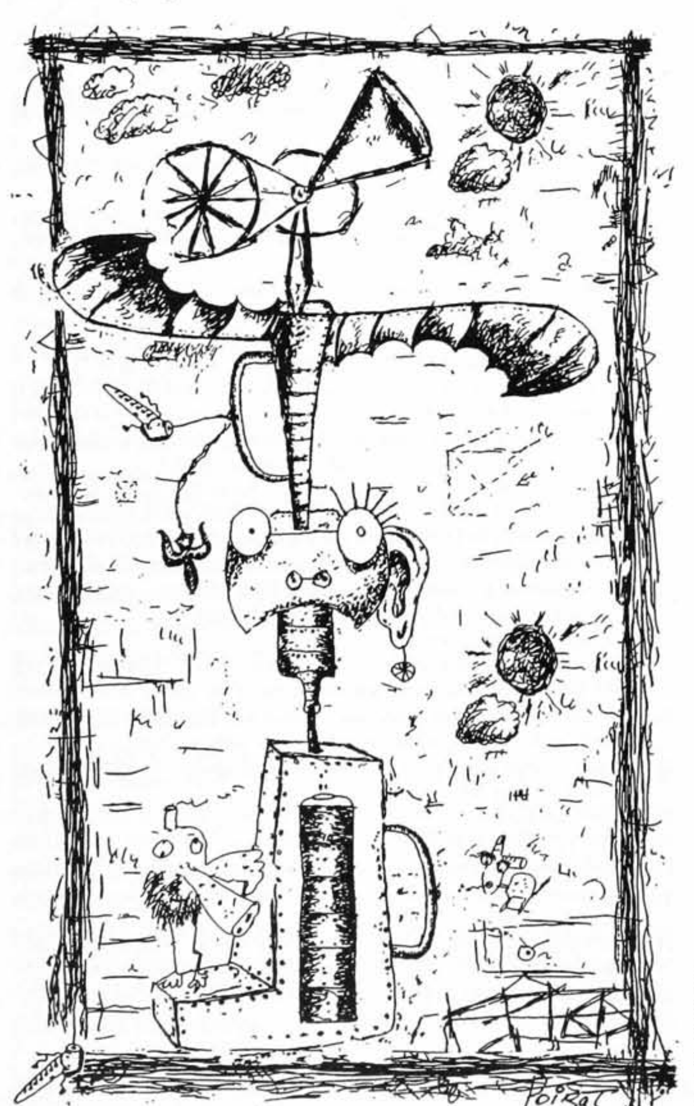


Illustration : Guy Poirat

Moi, j'en suis complètement déboussolée. Car enfin, ne nous chante-t-on pas sur tous les tons que ça va mal au Canada, que notre situation économique désastreuse entraîne des conséquences sociales catastrophiques ? Au Québec c'est pire encore, puisque nous savons tous que le contrôle de notre destin n'est pas entre nos mains et qu'une force extérieure s'approprie des pouvoirs que nous devrions nécessairement exercer nous-mêmes pour assurer notre bien-être. Il est évident que rien ne va plus dans cet impossible pays et que nous ne pouvons pas y vivre heureux. Comme les statistiques peuvent être trompeuses!

Mais ne vous en faites pas outre mesure, chers amis, les choses peuvent être rectifiées. Heureusement, en effet, nous avons une voix. Une voix retentissante, d'un bout à l'autre du continent, une voix qui dit parler pour nous, Québécois, tout au moins pour 52 % à 62 % d'entre nous (ou plus précisément pour 60 % à 70 %, car il faut exclure d'emblée les 15 % d'anglophones du Québec, qu'on ne peut prendre au sérieux, puisqu'ils «disent toujours non à n'importe quoi»). Dans une entrevue accordée récemment à l'une des plus grandes revues américaines, le *Time*[2], cette voix, notre porte-parole, a expliqué au monde ce que les statistiques des Nations Unies n'étaient pas en mesure d'apprécier. C'est que nous ne le possédons pas encore, ce bien-être qu'on nous attribue, mais nous y aspirons ardemment et nous savons où le trouver. Les moyens pour l'atteindre sont très simples et à la portée de la main.

Ah! La merveilleuse image d'un Québec souverain, que monsieur Jacques Parizeau sait peindre au monde entier! Peut-on y penser sans frémir de joie et d'espérance! Quel projet! Rien de moins que l'indépendance, même s'il faut encore l'appeler souveraineté, son synonyme plus doux qui, comme le leader du Parti Québécois sait l'admettre, fait moins peur et se vend mieux. Nous saurons enfin gérer totalement notre destin grâce à nos propres lois et à nos impôts qui resteront chez nous. Notre service diplomatique et nos traités assureront des relations paisibles avec tous les autres pays. Et bien sûr, notre propre armée saura bien nous défendre (comme aussi notre "FBI", nous apprend Parizeau plus ré-

cemment). Aspirations légitimes, n'est-ce pas?

Mais, au fait, contre qui devrons-nous nous défendre? Certainement pas contre le Canada, avec qui les relations s'annoncent au beau fixe, contrairement à ce qu'elles sont quand nous faisons partie d'un même pays. Le Canada ne saurait d'ailleurs nous en vouloir de le scinder en deux par le milieu, puisque nous «maintiendrons les liens économiques existants» qui permettront «la libre circulation des biens, le libre mouvement des capitaux». Pas plus que ce Canada, ainsi amputé d'une de ses parties centrales, ne saurait trop s'offusquer de la décision unilatérale des Québécois d'utiliser le dollar canadien. Après tout, les Irlandais ont fait de la livre sterling leur monnaie depuis leur indépendance. L'Angleterre a bien dû s'en accommoder. Et n'allez surtout pas croire qu'il y aura une perte importante de pouvoir si on ne contrôle pas notre propre politique monétaire! Monsieur Parizeau nous assure que le Québec s'engage dans la la voie de l'avenir. L'économiste et le politicien en lui s'entendent-ils à ce sujet? Il n'en dit rien.

Ce scénario sans failles de l'indépendance du Québec, présenté aux lecteurs du *Time*, nous le connaissions déjà, me direz-vous. Bien sûr, mais la rhétorique ayant été réduite au minimum, la simplicité désarmante du message et de la logique qui le sous-tend apparaît plus clairement que jamais. Le voici, ce message: l'indépendance du Québec est un bien intrinsèquement désirable, «intoxicant», que tout Québécois éclairé ne peut pas ne pas désirer. De cette prémisse découle naturellement la conclusion tout aussi simple et évidente: la sécession du Canada, en temps qu'actualisation de ce bien, ne constitue de toute évidence pas un problème; elle n'en créera donc aucun.

Ah! La merveilleuse image d'un Québec souverain, que monsieur Jacques Parizeau sait peindre au monde entier! Peut-on y penser sans frémir de joie et d'espérance! Quel projet!

Voilà, c'est le credo indépendantiste à la Parizeau! Et cet homme en est tellement convaincu, qu'il a toujours la réponse prête pour balayer les doutes de ceux qui, dans leurs visions plus craintives des divers scénarios de séparation, prévoient certaines difficultés. Les solutions de ce leader peuvent parfois paraître contradictoires , mais il ne faut pas s'arrêter à un tel détail ou chercher là les signes mêmes des difficultés possibles. Nous l'avons déjà dit. Il ne peut y avoir de problème autour de cette question! Il suffit d'avoir la foi.

Pour nous, pauvres esprits trop rationnels, qui tolérons moins bien les contradictions et les illogismes, qui hésitons à gober trop facilement les dogmes, il serait rassurant de rendre ces dires cohérents. Peut-être saurions-nous ainsi comprendre cette vision idyllique de notre avenir, afin d'être mieux préparés à entrer dans ce monde merveilleux qui nous est annoncé. Un monde où les relations depuis toujours complexes et parfois tumultueuses avec le Reste du Canada s'amélioreront comme par magie. Un monde où un énoncé et son opposé peuvent être tous les deux vrais, en même temps. Un pays libre et autonome, où la monnaie utilisée porte l'effigie du chef de l'État qu'on vient de quitter, où les citoyens possèdent le passeport de ce pays dont ils se sont dissociés. Une nation fondée pour protéger sa suprématie linguistique, où l'on «botte le derrière» à ceux qui refusent d'apprendre l'autre langue, celle que l'on a voulu faire taire à coup de décrets, de lois, de sanctions.

Il y a presque 400 ans, Thomas More a imaginé lui aussi un pays idéal. Il l'a baptisé Utopia. De ce projet d'organisation politique irréaliste il nous reste un mot, qui sait disqualifier toute vision d'une structure sociale qui ne tient pas compte des réalités. C'est l'utopie!

Il y a presque 400 ans, Thomas More a imaginé lui aussi un pays idéal. Il l'a baptisé *Utopia*. De ce projet d'organisation politique irréaliste il nous reste un mot, qui sait disqualifier toute vision d'une structure sociale qui ne tient pas compte des réalités. C'est l'utopie!

Permettons-nous un moment de jeter un regard sur ce que des spécialistes de la communication offrent à notre compréhension de ce terme. Les auteurs de *Changements, paradoxes et psychothérapie* ont identifié trois formes du «syndrome d'Utopie», dont une nous intéresse particulièrement.

«Elle est constituée principalement par une attitude de rigueur morale reposant sur la conviction d'avoir trouvé la vérité. Cette attitude s'alimente du missionarisme qui en découle, c'est-à-dire de la responsabilité de transformer le monde. On s'y essaie d'abord par la persuasion, avec l'espoir que la vérité, une fois rendue sensible, apparaîtra forcément à tous les hommes de bonne volonté. Par conséquent, ceux qui ne veulent pas se convertir, ou même refusent d'écouter, sont obligatoirement de mauvaise foi...»[3] *(p. 70)*

Peut-être sommes-nous, au Québec, particulièrement sensibles aux grandes visions messianiques, marqués comme nous l'avons été pendant des générations par le concept d'une Vérité unique. Peut-être notre Révolution Tranquille n'aura-t-elle réussi qu'à nous libérer du joug d'un concept à la fois idéaliste et dogmatique du monde, pour ne réussir qu'à nous lancer à la recherche d'une autre vision du même genre. Comment expliquer autrement notre engouement perpétuel pour les solutions radicales ? Comment justifier cette table rase de notre religion, de nos valeurs, de nos traditions familiales et sociales, de nos institutions? Ce démantèlement délibéré de nos structures était, à ce qu'on dit, essentiel au renouveau total auquel nous allions adhérer, totalement.

Aujourd'hui, en 1992, nous sommes désabusés. Notre Révolution n'a pas su créer ce monde idéal que nous attendions. Nos complaintes n'en finissent plus: les jeunes cherchent des

valeurs que nous ne savons pas leur donner, nos structures craquent sous le poids de nos exigences et nos gouvernements multiplient les débats publics et les études en vue de réformes de nos systèmes de santé et d'éducation, mis sur pied il y a moins de trente ans dans l'euphorie de la construction d'une société parfaite. Tant de preuves que nous n'avons pas encore trouvé la solution définitive, en laquelle nous ne cessons pourtant d'espérer. Devant tout cela, que pouvons-nous attendre de mieux qu'un nouveau Messie, pour qui la voie claire, droite et facile mène à un succès assuré et durable?

Moi qui reproche amèrement ce silence au premier ministre québécois et l'incertitude dans laquelle il nous laisse végéter, il m'arrive depuis peu de penser que son attitude a le mérite d'être la seule qui ne soit pas politiquement suicidaire pour lui. Et peut-être aussi pour nous.

Nous l'avons! Ne l'entendez-vous pas? Il la montre pourtant, la voie. Il le connaît lui, le chemin qui nous sortira de nos malheurs. Faut-il, au nom de quelque principe de réalisme, douter de sa vision? Faut-il abaisser nos idéaux, croire les leçons de l'histoire et accepter avec elle que les affaires humaines se jouent toujours dans les registres de l'imperfection?

«Puisque, en dépit (ou peut-être, justement à cause) de leur nature utopique, les solutions avancées sont d'une inadéquation et d'un terre à terre frappants, ce n'est que par un dédain délibéré pour les leçons du passé qu'on peut persister à croire en leur originalité foncière. Le mépris voulu des enseignements de l'histoire, et même de l'idée que l'histoire puisse nous apporter quelque chose, devient ainsi partie intégrante du syndrome d'utopie. On en retire l'avantage supplémentaire de pouvoir considérer ses propres souffrances et le triste état des affaires du monde comme une situation unique, inconnue jusqu'ici, ne permettant aucune comparaison valable avec une autre.»[3] (p.72)

Les historiens pourront peut-être déterrer quelque exemple d'un pays qui a accepté librement de se démanteler lui-même. Moi je n'en connais pas. Et même sans avoir à faire l'effort de retourner loin en arrière, chacun de nous est bien au courant par le biais du petit écran et des journaux des nombreuses guerres civiles, où se déchirent en ce moment, au nom de quelque idéal nationaliste ou religieux, des êtres que la lueur trompeuse d'une séparation sans déchirures a su aveugler.

Quoi qu'en pense monsieur Parizeau, ce même danger nous guette et le contenu de l'entrevue qu'il a accordé au *Time* en présente les indices. En effet, en niant les difficultés auxquelles nous aurions sûrement à faire face dans les négociations qui précèderaient une sécession, le compromis est, par le fait même, exclu. Tout compromis ne ferait que créer une entorse au bien absolu de l'indépendance.

Je comprends mal monsieur Peter Blaikie qui, tout en s'avouant «ni indépendantiste, ni disciple de Jacques Parizeau» a prétendu le défendre en qualifiant les propos publiés dans le *Time* de «presque réalistes»[4]. C'est précisément ce qu'ils ne sont pas! Peut-être cette intervention surprenante de Monsieur Blaikie n'est-elle qu'une tactique pour pousser monsieur Bourassa à prendre position, à sortir de son mutisme. Moi qui reproche amèrement ce silence au premier ministre québécois et l'incertitude dans laquelle il nous laisse végéter, il m'arrive depuis peu de penser que son attitude a le mérite d'être la seule qui ne soit pas politiquement suicidaire pour lui. Et peut-être aussi pour nous. Que pourrait-il offrir aux Québécois qui soit plus alléchant que cette facile et idyllique indépendance à la Parizeau, où le réalisme n'est pas de mise?

«Tous les aspects du syndrome d'utopie ont ceci en commun: les prémisses sur lesquelles le syndrome se fonde sont considérées plus réelles que la réalité. Nous voulons dire par là que lorsqu'un individu (ou un groupe, ou toute une société) s'efforce d'ordonner son univers en accord avec sa prémisse et que son effort échoue, il ne va pas, normalement, réexaminer sa prémisse pour savoir si elle ne recèle pas d'élément absurde ou irréel, mais il va accuser l'extérieur (par exemple, la société) ou sa propre incapacité.»[3] (p.74, c'est moi qui souligne.)

Voici comment monsieur Parizeau a répondu aux deux dernières questions posées par le journaliste du *Time* :

— *Qu'est-ce qui arrivera si vous essuyez un autre revers et que la réponse à la souveraineté, en octobre, est non?*

— *Alors évidemment j'ai échoué, je me retire, quelqu'un d'autre prend la relève.*

— *La question serait-elle morte?*

— *Non. Quand une chose aussi intoxicante que l'indépendance occupe l'esprit des gens à 40 %, 50 %, 60 %, elle ne meurt jamais. Tout ce que cela (une défaite) implique est que les leaders n'étaient pas bons, qu'ils se sont fourvoyés quelque part, qu'ils doivent être remplacés. Mais avec ce degré d'appui, rien ne disparaît.*[2] (Ma traduction. C'est moi qui souligne.)

Cette situation rassemble tous les facteurs qui constituent le syndrome d'utopie:

— la conviction d'avoir trouvé la vérité;
— le mépris de l'histoire;
— des prémisses plus réelles que la réalité.

Qu'y a-t-il de mal à avoir de l'idéal, me direz-vous? Rien, mais encore faut-il s'entendre sur la signification des termes. L'idéal est un modèle, une perfection vers laquelle on peut tendre tout en sachant qu'on ne l'atteindra pas. L'utopie est une vision en laquelle on croit au mépris la réalité. On tente de transformer la réalité pour qu'elle prenne la forme de la vision. Et lorsque l'on s'engage dans des tentatives utopiques pour provoquer un changement, on se retrouve dans des impasses telles qu'on ne peut plus distinguer le problème à régler de sa solution, puisque ni l'un ni l'autre n'est ancré dans le réel. N'est-ce pas là où nous en sommes dans cet impossible débat constitutionnel, qui s'est laissé prendre par une vision utopique qu'a trop longtemps fait miroiter le Québec et dont tout le pays est maintenant infecté? Quoi qu'il arrive maintenant, nous sommes perdants, puisque la réalité de l'indépendance comme celle du fédéralisme renouvelé nous décevra

toujours. «En nous efforçant d'atteindre l'inaccessible, nous rendons impossible ce qui serait réalisable.»[5]

À ceux que cette analyse attriste, à ceux qui se prennent encore à rêver à une indépendance à la Parizeau, il serait sans doute bon de conseiller un retour aux visions qu'Orwell a imaginées d'une telle société.[6] La logique y est irréfutable: si l'idéal d'une société est atteint, les citoyens devront nécessairement se conformer à cet idéal. Et, à partir de ce jour, il faudra conséquemment bannir tout changement, puisqu'on ne peut améliorer ce qui est parfait.

Voilà qui explique pourquoi les visions utopiques s'accompagnent non seulement de l'indifférence à l'égard de la réalité et de l'histoire, mais aussi du mépris de toute individualité, de toute créativité, de toute différence. Dans ses propos au *Time*, monsieur Parizeau ne se contente pas d'écarter du revers de la main l'opinion des Québécois anglophones, ni de régler en deux mots *(No way)* les revendications des autochtones, puisqu'il en est encore à définir unilatéralement ce que devra être le Québécois de demain. Dans un Québec indépendant, monsieur Parizeau se chargera lui-même de «botter le derrière à quiconque ne sait pas parler l'anglais».[2] Comme l'indique un lecteur de *La Presse*[7], ça fera beaucoup de derrières à botter, puisque 60 % des Québécois ne parlent pas l'anglais. Rappelons que le Québec refuse de se définir comme bilingue. Si on doit nécessairement parler et le français et l'anglais, mais qu'on n'est pas bilingue, on est quoi?

> *L'idéal est un modèle, une perfection vers laquelle on peut tendre tout en sachant qu'on ne l'atteindra pas. L'utopie est une vision en laquelle on croit au mépris de la réalité.*

Nous n'en sommes pas à une contradiction près dans la vision utopique de notre avenir!

NOTES

1 La Presse, Montréal, 21 avril 1992, page B 1.
2 TIME, 13 avril 1992, Volume 139, Numéro 15, pages 28-29.
3 Watzlawick, P., Weakland, J., Fisch, R.. "Changements, paradoxes et psychothérapie". Éditions du Seuil, 1975.
4 La Presse, Montréal, 22 avril 1992, page B 3.
5 Ardrey, R.,"The social Contract, a personal enquiry into the evolutionary sources of order and disorder". Athneum, New York, 1970, page 3.
6 Orwell, G., "1984". Gallimard, Paris, 1950.
7 La Presse, Montréal, 32 avril 1992, page B 3.

De la constitution à la société

STEPHEN SCHECTER

Et voilà ! Le monde tourne, les saisons se remettent sur pied, juin arrive après un très long hiver, et le Canada n'a pas encore trouvé ses nouvelles assises. Je songe alors au slogan d'une affiche de la route des Hautes Laurentides: Ça se pneu-tu? À Rosemère toutefois, il y a eu un référendum, premier d'un festival référendaire. Allons-nous rattraper les Suisses et passer d'un peuple surimposé à un peuple surconsulté ? Consultations, ne l'oublions pas, payées de nos propres deniers. Après on nous dit que l'État n'a pas de sou, pas un. Va jouer dehors! Heureusement que c'est juin, cher lecteur et chère lectrice.

Bon d'accord, on va la régler cette crise constitutionnelle. Autre coup de dés d'experts en casino. Comme si le pays était un sac de lots d'encan chinois, où celui ou celle qui gueule, chante, menace le plus fort remportera un bout du pergélisol. Intérêts par ci, province par là; autant d'idées asymétriques rencontrant autant de têtes carrées et, pouf ! un nouveau pays, recentré, désaxé, unifié, dont la restructuration créera de nouvelles instances de pouvoir et des gouvernements renforcés par d'autres aires de juridiction; tout un chacun proclamant plus haut que son prochain qu'il est au bord de la faillite, et qu'il faut par conséquent se serrer la ceinture, à taux d'intérêt diminué, pour se rendre plus compétitif sur l'échiquier international, cette échelle de prestige où le Canada se situe, sondage après sondage, au sommet des pays où il est encore agréable de vivre. Ça se pneu-tu ?

Et si, cher lecteur et chère lectrice, la crise constitutionnelle était liée par des ficelles sournoises à la crise fiscale de l'État ? Pas les quelques piastres dépensées pour d'interminables rondes de consultation, mais la manière d'agir, cette conception de la politique voisine du marché aux puces où l'on magasine pour la meilleure aubaine en ville. La consécration insensée de ce comportement par nos élites politiques, tant souverainistes que fédéralistes, ridiculise la scène publique. Pas surprenant alors que la dette augmente de façon vertigineuse, hypothéquant l'avenir. Ce qui surprend, c'est que l'on persiste à croire que le problème est d'ordre fiscal, au mieux que c'est une question de priorités, comme si un secteur de la population atteignait à une mainmise sur la distribution des fonds. Bien sûr, les lobbies n'ont pas tous le même poids, mais lorsque les institutions politiques centrales avouent elles-mêmes leur incapacité à décider quoi que ce soit et qu'elles renvoient constamment la balle aux facteurs hors de leur contrôle, elles encouragent cette définition instrumentale de la vie politique comme lieu de chantage généralisé. Devant sa propre impuissance éthique, l'État n'a pas

d'autre recours que de satisfaire, autant qu'il peut, les multiples demandes qu'il reçoit lorsqu'il ne les suscite pas. Le mode de satisfaction étant généralement le compromis, de préférence arithmétique, l'État abdique et la dette augmente, tout comme l'imbroglio constitutionnel.

Ce qui se passe au niveau du législateur, cher lecteur et chère lectrice, se répercute dans l'ensemble de nos institutions. Les administrateurs d'hôpitaux gueulent qu'il n'ont pas d'argent. Le gouvernement annonce qu'il faut sabrer dans les services de santé. Des impératifs fiscaux nous obligeront à sacrifier nos principes normatifs telle l'universalité, la charité , une société qui s'occupe des êtres et qui les soigne. Ainsi le débordement des salles d'urgence justifie d'une façon auto-évidente, sinon auto-déterminée, la réduction des places dans les garderies, la fermeture des piscines, la multiplication des nids-de-poule dans les rues. Une dégringolade à l'image de notre fonctionnement. Mais qu'est-ce qui vient en premier, cher lecteur et chère lectrice : faillite fiscale ou faillite morale ?

Prenons un autre exemple. L'école publique, permanente, continue, produisant des diplômés qui ne se révèlent pas à la hauteur de la compétence certifiée. Le ministère se désespère, les universités se choquent, tout le monde moralise et réclame de l'argent. Mais le problème est ailleurs. Le système est incapable d'imposer des normes et de fournir un enseignement conforme à une conception élémentairement classique et civique de la pédagogie. Les enjeux des conflits qui ont déchiré cléricaux et laïques en France au 19e siècle et qui perdurent encore chez nous, nous apparaissent de peu d'intérêt. Et si, ici, on ne s'attaque pas directement au problème de l'école confessionnelle, sans doute est-ce parce qu'on craint de voir surgir mille enjeux nouveaux qui ne feront que la clouer davantage au pilori postmoderne. Une fois clouée, il lui faudra de l'argent, qu'on n'a pas aujourd'hui et qu'on n'aura encore moins demain. Crise fiscale, n'est-ce pas ? Crise oblige, comme la noblesse d'antan.

Et si la crise constitutionnelle était liée par des ficelles sournoises à la crise fiscale de l'État ? Pas les quelques piastres dépensées pour d'interminables rondes de consultation, mais la manière d'agir, cette conception de la politique voisine du marché aux puces où l'on magasine pour la meilleure aubaine en ville.

Vous pensez que j'exagère. J'aurais aimé exagérer, mais je crains que nous n'ayons rien vu encore. Pensons au débat de l'avortement. Des groupes féministes et, au-delà, des groupes de femmes, revendiquent le droit à l'avortement au nom du droit à son corps, du droit à gérer son corps. Des groupes pro-vie, également féminins, revendiquent le contraire, au nom des droits fondamentaux du foetus. Dans le rapport de force de droits concurrents, droits nouveaux — car seuls existaient les droits fondamentaux protégeant l'intégrité de la personne de l'arbitraire du souverain — le gouvernement s'avère impuissant, ne prend pas de décision, laisse la décision se prendre ailleurs et se faire contester ailleurs aussi. Dans les tribunaux , par exemple, qui eux aussi deviennent assujettis aux multiples revendications de groupes d'intérêts opposés, jusqu'au moment où les gens commencent à se lasser de la justice, et de la charte devant protéger nos droits fondamentaux. Qui peut les blâmer ? J'ai du mal aussi à concevoir qu'un foetus puisse avoir les mêmes droits fondamentaux qu'un être vivant, tout comme j'ai du mal à comprendre comment un foetus ou un malade mental puisse avoir le droit de vote. Maintenant on l'accorde aux malades mentaux et aux détenus, comme si le sens symbolique de cette extension des droits n'avait aucune portée. Pourtant, il y avait une raison pour laquelle les détenus et les malades mentaux n'avaient pas le droit de voter. Raison sociale. La société considérait que les gens qui avaient enfreint ses lois , ou qui se faisaient déclarer incompétents à juger en tant qu'adultes, et donc non responsables de leurs actions, n'avaient pas leur mot à dire quant à sa façon de se gouverner. Après tout, on ne met pas le renard en charge du poulailler. Sauf dans la société postmoderne, où personne ne sait plus ce qu'est un poulailler.

Si je vous raconte tout cela, cher lecteur et chère lectrice, c'est pour illustrer jusqu'à quel point l'évocation des droits sert de masque aux idéologies. Elle fait prévaloir les intérêts, les désirs, les besoins de différents groupes dans la société. Elle contribue à ce que des décisions soient prises, décisions que le gouvernement ne peut plus prendre puisque la politique est conçue comme une joute électorale permanente. Je n'entre pas pour le moment dans le vif du sujet de l'avortement. J'ai donné cet exemple seulement pour montrer que nous ne pouvons pas prendre une décision là-dessus en nous fondant sur une évaluation des droits des «personnes» en question. D'abord parce que le droit à mon corps peut nous jouer de jolis tours. La fille qui étale ce droit au centre de *Playboy*, n'a-t-elle pas aussi droit à son corps ? Deuxièmement, si le foetus est une personne dotée de droits, pourquoi ne pas lui donner le droit de vote? Ce droit sera exercé par sa mère , bien que là aussi on puisse imaginer des litiges devant les tribunaux quant à quel parent aura le droit de voter en son nom. Ouf! Je m'arrête là, cher lecteur et chère lectrice, connaissant très bien votre objection: des querelles autour du vrai père, en effet, risquent d'être suscitées. Ça se pneu-tu ?

Mais oui, ça se pneu. Parce que nous avons perdu le sens de ce qui constitue notre humanité et donc la base de notre raison d'être. On pense que si la société est incapable de trancher, elle n'a pas son mot à dire. Mais la société a toujours son mot à dire; sinon on vit dans une jungle. Et la société a son mot à dire au nom de ce qui constitue, selon la raison humaine, une mesure raisonnable pour une vie raisonnable. Ce qui fut, à divers moments historiques, la politique. Ce qui fut, il n'y a pas si longtemps, notre conception de la politique. Lorsqu'on ne peut plus l'exercer, la pratiquer, la société elle-même est menacée dans ses fondements. Et par conséquent dans son fonctionnement. C'est à cela que renvoie la notion de perte de normativité. Celle-ci invite au démembrement de la société. On voit ce processus à l'oeuvre dans toutes les discussions de la question constitutionnelle. Non pas que les diverses revendications soient sans mérite.

Seulement nous ne pouvons pas discuter du fondement de la société en termes de commerce entre lobbies, comme si la scène publique n'était qu'une arène où s'affrontent différents *Hulks*. Nous avons le Forum pour cela.

Il ne s'agit cependant pas que du fondement. Lorsque la société éclate, ses institutions cessent de fonctionner, désormais incapables d'accomplir leurs tâches. Prenons encore le cas du système scolaire. C'est une institution-clé de notre société. Les emplois qu'obtiennent citoyens et citoyennes sont en partie liée à leur scolarité. Les dépliants que le gouvernement nous envoie dans nos boîtes aux lettres, nous incitent à rester à l'école ou à y retourner. Pourtant, les finissants de niveau secondaire, dûment diplômés, échouent, année après année, les examens standardisés du ministère de l'Éducation à des taux dépassant les 50 pour cent. Quelque chose ne tourne pas rond. Ces étudiants entrent néanmoins au cégep, ensuite à l'université, avec des lacunes culturelles énormes. Or curieusement, ils n'essuient jamais d'échecs. Ces étudiants sont aussi dotés de droits, qu'ils ne cessent d'invoquer. Ce ne sont pas toujours des droits formellement reconnus par la loi, mais tacitement reconnus par l'ensemble des institutions scolaires. Par exemple, devant une incapacité manifeste de maîtrise cognitive d'un domaine intellectuel, on brandit l'argument des considérations affectives et développementales de l'étudiant devant lequel l'école succombe. Étant donné que personne ne veut infliger la moindre blessure à l'autonomie individuelle, on trouve les moyens de les faire passer. Comme tout étudiant muni d'un diplôme a le droit formellement reconnu par la loi de procéder à l'étape suivante, le même processus se répète à tous les niveaux. C'est ainsi, cher lecteur et chère lectrice, qu'à la longue, les institutions scolaires produisent des gens incompétents mais certifiés. Si cela continue, nous risquons d'être privés un jour des personnes aptes à faire fonctionner la société. On peut au moins comprendre que l'incapacité des institutions d'arrêter ce processus amplifie notre incapacité , en tant que société, de statuer sur des questions qui nous concernent tous.

Lorsque les autorités s'en occupent, c'est toujours par le biais de la fiscalité, ce qui ne veut pas dire qu'elles ignorent le problème. La solution est toujours d'ordre monétaire. Les enseignants revendiquent des programmes spéciaux. Des groupes de parents aussi. Les spécialistes pédagogiques inventent de nouvelles techniques. Les gouvernements financent des recherches. Des réformes s'effectuent. Une tonne d'argent est dépensée. Pourtant le problème, au lieu de disparaître, ne cesse de s'aggraver. Arrive un point où le gouvernement annonce qu'il est à sec. Des gens gueulent de nouveau. On s'accuse d'avoir faussé les priorités, alors que le problème se trouve ailleurs. C'est vrai que le gouvernement est à sec, pas seulement parce qu'il essaie d'aider les compagnies à se sortir de leur marasme. Et Dieu sait que les compagnies, malgré leur discours néo-libéral, vivent le même désarroi que tout le monde, ce qui devrait nous faire réfléchir sur leur propre compétence Cette compétence n'est-elle pas un discours aussi infect que ceux que le patronat s'empresse de condamner? Mais si le gouvernement est à sec, si crise fiscale il y a, c'est en grande partie parce que le gouvernement ne gouverne pas. Au lieu de gouverner, nos élites politiques abdiquent leurs responsabilités. Elles laissent les décisions se prendre à la suite des multiples pressions exercées par la pléthore de groupes d'intérêts qui naissent chaque jour. Elles satisfont le plus grand nombre de revendications pour ainsi assurer leur ré-élection et confirmer par là même leur penchant démocratique. Le premier ministre du Québec, monsieur Bourassa, a amené ce mode d'agir à des sommets jusqu'ici inconcevables lorsqu'il laisse s'exprimer et se contredire toutes les tendances dans le soi-disant débat constitutionnel. On croirait à du maoïsme incommensurable : la politique ou l'art d'éponger. Sauf qu'une éponge s'use, cher lecteur et chère lectrice. L'argent ne peut pas tout compenser, surtout lorsque le puits se tarit.

C'est pourquoi le redressement des priorités, soit le transfert de dépenses d'un dossier à l'autre ne résoudrait pas le problème de la crise fiscale de l'État. Cette crise est politique au sens où elle révèle la faillite normative de la société et l'épuisement de nos conceptions traditionnelles de gauche et de droite. Donner plus d'argent à l'entreprise privée est, certes, inutile. Mais il ne serait pas plus utile de dilapider l'argent au profit de la fonction publique, des écoles et des hôpitaux, si on n'arrive pas à changer le fonctionnement normatif de ces institutions; et on n'arrivera pas à changer cela si on ne modifie pas notre rapport avec la politique.

Il est temps, je crois, pour ceux et pour celles, à gauche comme à droite, qui s'intéressent à la cité libre, qui se soucient du présent et de l'avenir de la société et par conséquent du monde, de changer de cap. Il est temps d'élever la voix contre la réglementation de toutes les questions politiques par des critères et des procédures techniques. Il est temps d'arrêter d'invoquer la logique instrumentale comme le seul discours rationnel envisageable. Il est temps de cesser d'offrir sur l'autel public les aveux d'impuissance devant les forces du marché et les revendications des groupes d'intérêts comme si toutes étaient équivalentes, car toutes, à la limite, faisables. En d'autres termes, il est temps de rappeler aux êtres humains qu'un marché, une école, un hôpital, un État sont des institutions sociales, créées par des êtres humains pour organiser la vie selon ce que les êtres humains considèrent être raisonnable, décent, révélateur de ce que veut dire vivre, séjourner sur terre, regarder l'univers et chercher à comprendre le sens de la vie parce que nous sommes des êtres doués de sens. Et que, devant cela, nous devons assumer nos responsabilités. Pour la vie, pour la planète, pour nos enfants, pour nous-mêmes. Et prendre ses responsabilités, c'est la politique.

Mais si le gouvernement est à sec, si crise fiscale il y a, c'est en grande partie parce que le gouvernement ne gouverne pas.

Longtemps, cher lecteur et chère lectrice, nous avons cru que la politique c'était la mobilisation. La mobilisation des masses, des groupes opprimés, des classes laborieuses, des forces vivantes, variantes de la volonté de puissance, tantôt

revêtant un visage démocratique, tantôt revêtant un aspect technocratique. Mais c'est du pareil au même, cher lecteur et chère lectrice. C'est la transformation des autres en otages, même lorsque c'est pour la bonne cause. C'est aussi la transformation de la politique en logique instrumentale : il faut faire ceci afin de donner quelque chose à celui-là, le rendre plus égal, plus fort, plus autonome, plus heureux. Et si on adoptait telle mesure ou telle loi parce qu'on aimerait vivre dans tel type de société ? Si on réformait nos institutions scolaires non pas pour donner plus aux groupes défavorisés, non pas pour envoyer plus de monde à l'université — deux buts qu'on ne saurait remplir de toute façon — mais parce que nous considérons tout simplement que c'est important d'avoir des gens bien éduqués peu importe ce qu'ils feront dans la vie ? Parce que lorsque les citoyens sont cultivés, la société est plus vivable, la conversation plus intéressante et, peut-être, peut-être, la vie moins brutale et certes, le gouvernement moins coûteux. Imaginez le nombre de programmes sociaux dont on pourrait se dispenser si les gens étaient plus instruits; pas nécessairement plus diplômés mais du moins équipés du minimum d'héritage commun dont le citoyen et la citoyenne ordinaires doivent de nos jours bénéficier. Mais pour cela les pédagogues doivent exercer l'autorité qui leur incombe en tant que maîtres, tout comme nos élus doivent exercer leur autorité en tant que représentants politiques investis de notre confiance. Au lieu de courtiser le dénominateur le plus commun et de transformer la politique en sondage permanent — référendum d'experts en marketing — les politiciens pourraient simplement nous offrir une vision, prendre des décisions, trancher, dire pourquoi ils en assument la responsabilité. Pour revenir à l'exemple de l'avortement, un gouvernement peut se prononcer en faveur de l'avortement tout simplement parce que trop de femmes ont perdu la vie lorsque l'avortement était illégal, parce que cela ne sert à rien de mettre au monde des enfants dont on ne veut pas. Les électeurs et les électrices ne seraient pas d'accord, peut-être Ils n'auraient qu'à destituer le gouvernement au prochain scrutin. Mais au moins on saurait de quoi parlent les politiciens. Ils ne se cacheraient plus derrière des banalités. Ils ne nous passeraient plus de messages codés.

Longtemps, nous avons cru que la politique c'était la mobilisation. La mobilisation des masses, des groupes opprimés, des classes laborieuses, des forces vivantes, variantes de la volonté de puissance, tantôt revêtant un visage démocratique, tantôt revêtant un aspect technocratique. Mais c'est du pareil au même.

D'accord. Là j'exagère. Ils continueront à nous vendre leurs salades. Mais nous, chers lecteurs et chères lectrices, ne pouvons-nous pas devenir des hommes et des femmes politiques ? Ne pouvons-nous pas fonder un autre *Reform Party*, qui serait à la hauteur de l'époque et à l'image de la cité libre que nous estimons si chèrement ? Ne pouvons-nous pas réfléchir et agir, par amour du monde, et parce qu'il y va de notre devoir ? Devoir du mois de juin. Dernier devoir avant les vacances. Et peut-être devoir d'une vie.

L'étouffante compulsion d'avoir raison

ROBERT DAVIES*

C'était l'été 1970. J'étais assis à une table du Café Prag, rue Bishop à Montréal, en compagnie d'un jeune homme qui s'affichait membre du FLQ, et qui s'identifiait jusqu'aux tripes à la rage de l'activisme terroriste qui déferlait alors sur le monde : les Brigades Rouges, l'Armée Rouge japonaise, la Bande à Baader. «Ils ont bien raison ces bonhommes-là», disait-il. Me fixant de son regard d'illuminé, il me lançait : «Dévisse, t'es un bon gars, finalement, mais t'es un crisse d'Anglais, pis tu comprendras jamais. Écoute ben, mon vieux : je préférerais vivre dans un Québec français, même sous un régime fasciste comme celui de Franco, plutôt que de perdre ma langue dans un socialisme anglais. Pis j'ai raison, à part de ça !».

Haussant les épaules, je rétorquai que les masses québécoises qu'il chérissait tant ne partageaient peut-être pas forcément ses sentiments. Supposons que l'on accepte le bien-fondé de ses choix : de quel droit pensait-il devoir imposer ses opinions aux autres, qui n'en voudraient peut-être pas ?

J'aurais dû me la fermer. Mon intervention m'a valu un coup d'oeil froid, suivi d'une kyrielle d'épithètes et, en fin de compte, une méfiance amère qui ne s'est jamais effacée depuis. Bien évidemment, cela n'a, de toute façon, rien changé, mais aucunement, à ses idées.

Je ne peux pas vous avouer qu'il m'a traité de «maudit Juif» comme Mordecai Richler l'aurait peut-être secrètement espéré. Il n'était pas antisémite, tout séparatiste qu'il fût. En revanche, j'étais un «social-démocrate dangereux», un «libéral qui s'ignorait», «objectivement» allié aux bourgeois et tout à fait incapable de s'identifier aux luttes historiques de la classe ouvrière québécoise. J'ai compris plus tard que mon erreur avait été de ne pas lui avoir donné raison.

La peine dogmatique de ce jeune homme était-elle typique de sa génération ? Elle était en tout cas visible, réelle, et servie chaude dans l'assiette, devant moi. Il a découvert depuis, dans la micro-informatique — véritable passion — un

exutoire à sa rage. S'était pondérée son ancienne image manichéenne et, bien entendu, caricaturale. Malgré cela je me méfiais de ses certitudes. Je fuyais, et je fuis toujours, le chant de sirène des prophètes zélés qui ont toujours raison.

Ce felquiste, libéré de certaines contraintes formelles grâce à la Révolution tranquille, n'était, semble-t-il, pas croyant au sens traditionnel du terme. Tout de même, comme bon nombre de Québécois (qui, en cela, n'étaient pas des êtres anormaux !) ne ressentait-il pas un besoin profond de croire en quelque chose, en une solution concrète au dilemme de son existence ? Il paraissait y avoir chez lui un vide, qu'il cherchait à combler par les certitudes de l'action militante : c'était probablement pour lui un moyen d'effacer, par la raison compensatoire, l'humiliation et l'abnégation vécues par ses parents. Plus précisément, cela lui donnait un moyen de se réaliser. Dans l'action, dans le giron de la «justice historique», il voyait enfin, croyais-je, comment mettre un terme au doute à peine avoué qui le hantait, d'exorciser la peur d'être nul, la peur, finalement, de rater sa vie. N'avait-il pas trouvé une idéologie qui avait le pouvoir de légitimer ses sentiments et qui lui donnait raison d'avoir raison?

Il fallait, selon mon père, avoir Raison pour avoir aussi de l'Espoir.

J'ai passé la quasi-totalité de ma vie d'adulte dans le milieu de l'édition internationale, tant à Montréal qu'à Paris. Je suis, par contre, né à Toronto, dans une famille anglophone de Juifs russo-polonais, non croyants et communistes. Chez nous, aucun doute là-dessus, il y avait toujours un membre de la famille qui avait raison. Curieusement, c'était toujours le même. Mon père, malgré ses talents exceptionnels, ses indéniables et nombreuses qualités, devait obligatoirement aiguiller toute discussion selon ses convictions. Ça m'énervait de perdre toujours, et malgré tout l'amour que j'avais pour lui, j'aurais préféré parfois qu'il y ait un peu plus de démocratie dans la distribution des prix. Nous avions, dans ma famille, troqué les dogmes des religions contre celui, aussi pernicieux quant à moi, du «centralisme démocratique». C'était «écouter et obéir, la Raison vient d'en haut». Je voulais quand même comprendre si l'obstination d'avoir toujours raison était une bonne chose, et si oui, pourquoi je ne pouvais pas aussi en profiter !

Le monde de mon père était celui du capitalisme sauvage, de l'Amérique raciste de 1930, de la grande Dépression, de Sacco et Vanzetti, de la guerre d'Espagne, de Mussolini, de Hitler, de l'Holocauste et des fascistes japonais. La clarté des causes d'alors ne laissait aucune marge de manoeuvre. Les champs de batailles où les forces progressistes s'opposaient aux forces réactionnaires n'avaient rien de nuancé. Journaliste, il avait vu trop de cadavres et Stalingrad, Berlin et Auschwitz l'avaient marqué pour toujours. Il avait vécu dans un monde brutalement polarisé, où la violence des luttes verbales avait cédé la place à l'indescriptible horreur de la guerre. Le désir de nuancer l'argumentation de ces causes était inévitablement considéré comme une trahison. Il fallait, selon mon père, avoir Raison pour avoir aussi de l'Espoir.

Non que je veuille tout relativiser. Le combat des idées existe. Celui-ci suppose que l'on soit prêt et capable de défendre son point de vue. Mais prétendre jusqu'à la mort qu'on doit avoir Raison, non. Il m'a fallu attendre, pour me débarrasser du carcan familial, outre ma majorité, que meurent ma mère et ma soeur. Ce choc m'a permis de comprendre que la certitude n'apporte rien, qu'elle est intoxicante, puisque puissante. Choc plus grave encore parce que le bon chemin m'apparut être l'ouverture d'esprit. C'est peut-être, d'ailleurs, grâce à ma réaction au martèlement quotidien de la Raison dans ma famille que j'ai pu compatir avec mon ami felquiste. Par contre, lorsque l'on se bat pour une cause, lorsque l'on sacrifie tout pour avoir Raison, qu'arrive-t-il lorsque l'histoire nous abandonne en chemin ? Quand s'écroule la Raison qui est notre Raison d'être, que reste-t-il ? La dépression, l'écrasement, voire le suicide. Que de vies gâchées, que de convictions trahies. Beaucoup trop. Ce fut aussi le revirement total, un genre de suicide moral, une transformation soudaine de militants désespérés en promoteurs immobiliers ou en tenants de nouvelles religions. La danse macabre de la Raison se poursuit, les partenaires changent de place et le bal continue. Faut-il prétendre au génie pour admettre que ce chemin, celui de tous les dogmes, est mortellement pollué ?

La question de savoir qui gagnera dans la prétention à la Raison dans les querelles linguistiques du Canada a peu d'importance dans ma vie. Mais le manque actuel de tolérance, si.

J'ai fréquenté les écoles protestantes de l'ouest de Mon-

tréal et poursuivi mes études à l'Université McGill. À l'âge de dix-huit ans, je parlais le français comme je parle aujourd'hui l'italien, c'est-à-dire à peu près pas du tout. Et pourtant, à présent, je vis avec autant d'aise en français qu'en anglais, je dirige une maison d'édition francophone qui a réussi à se tailler une place tant en Europe que chez nous. La question de savoir qui gagnera dans la prétention à la Raison dans les querelles linguistiques du Canada a peu d'importance dans ma vie. Mais le manque actuel de tolérance, si.

Je n'ai pas vécu la moindre expérience négative au Québec français à cause de mes origines ethniques. J'ai toujours vu chez les Canadiens français une curiosité admirative et généreuse à l'égard des Juifs. Parfois, aussi, une jalousie naïve et, bien évidemment, chez une minorité, un antisémitisme hargneux, souvent le fruit de l'ignorance. J'étais lié d'amitié avec un vieux monsieur qui fut, dans sa jeunesse, un des lieutenants d'Adrien Arcand et, par conséquent, farouche antisémite. Avant de me connaître, il n'avait jamais rencontré de Juif qui puisse lui parler dans un français correct et en qui il aurait pu avoir confiance. Il me dit avoir craint les Juifs dans sa jeunesse — la peur de l'étranger habile et industrieux — et il regrettait d'avoir entretenu si longtemps ses préjugés, car il était arrivé à la conclusion d'avoir raté quelque chose dans sa vie à force de s'être emmitouflé dans sa Raison : «À l'époque, les Juifs étaient mes ennemis, j'en étais sûr !». Malheur de jeunesse car son monde de certitudes catholique, française, et rurale de 1936 s'était écroulé. Plus vite qu'il n'avait pu le comprendre. Devant l'urbanisation rapide, jointe à ses chocs ethniques, devant son incapacité à faire face aux idées et aux gens différents, il trouvait le refuge de la Raison bien réconfortant. Jusqu'au moment où il vit le cul-de-sac dans lequel il s'était engagé et regretta amèrement les années perdues. Combien serons-nous à regretter notre manque de tolérance dans cinquante ans, lorsque l'on pensera à nos «ennemis» actuels : souverainistes, fédéralistes, Anglais, Français, et j'en passe?... Irréductibles de toutes espèces, unissez-vous et foutez-nous la paix !

Est-il trop gênant pour un peuple, qui croit que l'on doit connaître son passé pour construire son avenir, d'avouer le racisme et l'antisémitisme qu'il y a eu au Québec et qui existe encore ? Je n'y vois pas d'humiliation. Pendant qu'on y est, reconnaissons également le racisme et l'antisémitisme des Anglais. Et chez les Juifs, si besoin est de le redire, le mépris des Canadiens français et des Noirs n'est pas totalement inconnu. Aucun groupe, indépendamment des conditions «objectives» qui «expliquent» la situation ne peut prétendre à la sainteté en la matière. Qui aura Raison de jeter la première pierre ? Y a-t-il un milligramme de mérite à avoir Raison dans cette affaire où il y a si peu de propreté et pas mal de mains sales ?

Le désir d'avoir raison n'est pas malsain en tant que tel. Je ne vois pas pourquoi ce droit n'est d'ailleurs pas inscrit quelque part dans la Charte des Droits et Libertés. C'est le désir de vouloir toujours avoir raison qui nous polarise et nous tue. Ça ne fait pas de mal de céder parfois, de donner raison à l'autre, même si on est convaincu qu'il a tort. On ne meurt pas de la générosité, on meurt du dogmatisme. Les Français disent : «ne mettez point de lames de rasoir dans la soupe, vous risquez d'en manger aussi».

Les problèmes de notre survie économique et les réalités accablantes d'une société dont la base industrielle fout le camp nous imposent un chemin différent. Je souhaiterais que l'on cesse de se pointer du doigt et que l'on emprunte enfin le chemin de la réconciliation. La critique mutuelle, en effet, combat stérile, ne mène qu'à l'hégémonie, bien misérable, du Goulag de la Raison. Militons pour le bon sens, pour une thérapie collective de modération. Il faut gérer notre ambiguïté. Entreprise difficile, exigeante, et qui demande une ouverture d'esprit, c'est-à-dire l'abandon de la suffisance et du besoin compulsif d'avoir toujours Raison. À long terme, c'est payant.

Robert Davies est président de la maison d'édition l'Étincelle de Montréal.

Charte sociale: attraits et dangers

JULIUS GREY*

La Charte sociale proposée par Bob Rae comporte à la fois des attraits et des dangers.

Son attrait principal consiste en la possibilité d'inclure dans la constitution un élément distinctif fondamental de la réalité canadienne. En effet, notre régime social et économique, dominé par les notions de justice sociale et de redistribution équitable des biens et des services, constitue, avec le bilinguisme, ce qui nous distingue de la façon la plus nette de nos voisins américains. Bien que le Canada n'ait pas toujours été à la gauche des États-Unis, les notions sociales-démocrates sont maintenant si solidement ancrées chez nous que même les conservateurs, qui songent sournoisement à les diluer ou à les éliminer, arrivent maintenant à s'en réclamer.

Le danger est précisément celui que les conservateurs redoutent. Les programmes sociaux actuels pourraient-ils être gelés pour toujours par la Charte ? Ce danger existe mais il paraît grossièrement exagéré.

La Cour Suprême a déjà décidé que les garanties de la liberté d'association n'ont pas pour effet de constitutionnaliser le système de négociation collective établi au moment de l'adoption de la Charte des Droits et Libertés. On pourrait ajouter que la liberté d'expression ne protège pas le système actuel de communications et que tous les droits en matière pénale n'empêchent pas les amendements au Code criminel. Dans un arrêt parfois contesté, la Cour Suprême a également statué que les droits démocratiques qui incluent le droit de vote n'empêchent pas une législation, même inéquitable, sur les

frontières des unités électorales. Dans un autre arrêt, la Cour a également refusé de limiter, au nom de la liberté, le pouvoir des syndicats d'utiliser les cotisations de leurs membres à des fins politiques. Pourquoi faut-il penser que cette Cour, d'habitude si prudente, statuera tout d'un coup que les dispositions existantes en matière d'éducation, de santé ou de redistribution sociale ne pourront plus être modifiées ?

Il est évident que les Cours sauront distinguer ce qui est essentiel de ce qui ne l'est pas, par exemple, le droit de chaque enfant à une éducation, et les détails de cette éducation.

Le danger ne semble-t-il pas chimérique ? On pourrait s'étonner que dans une société où tous les partis majeurs acceptent les notions en théorie, leur enchâssement pose tant de difficultés. Le bilinguisme, par exemple, autre pilier essentiel de la réalité canadienne, semblerait de plus en plus contesté dans certains milieux. Pourtant, sa présence dans la constitution est acquise.

Les conservateurs ne sont pas tout à fait sincères. Ils n'ont rien contre les principes fondamentaux du bilinguisme ou de la démocratie politique parce qu'ils ne prévoient pas les abroger. Par contre, il est certain que s'ils entrevoyaient la moindre possibilité d'être réélus avec un tel programme, ils attaqueraient directement le droit à une éducation, aux services de santé ou à la sécurité de revenu comme leurs homologues ont fait aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Le danger d'une vague subite de conservatisme et de l'abrogation de tout le système social rend la Charte sociale nécessaire. Une fois aboli, le système social ne pourrait jamais être reconstruit à notre époque vu l'appauvrissement de tous les gouvernements du pays. L'interprétation de la nouvelle Charte s'avérerait sans doute étroite mais son existence pourrait nous éviter les pires effets d'un néo-conservatisme ou d'une panique au sujet du déficit.

Un argument assez semblable s'applique au droit de propriété, autre notion très contestée dans les propositions constitutionnelles. Cette fois, la gauche fait des cauchemars quand elle se rappelle l'ultraconservatisme des tribunaux américains pour qui la propriété fut un outil pour empêcher toute réforme sociale. La crainte est probablement un peu plus fondée dans ce cas mais, encore une fois, elle est exagérée. Les tribunaux canadiens auraient pu se servir de l'article 96 de la Constitution pour arriver à la même fin mais ils se sont abstenus d'une telle démarche. Ce genre de conservatisme ne fait pas partie de notre culture juridique.

Depuis la promulgation de la Charte des Droits et Libertés, beaucoup de tribunaux canadiens sont passé à l'autre extrême — ils refusent la protection constitutionnelle à tout intérêt qui possède un volet économique. Cette attitude est profondément injuste. Il est certain que le droit à un bien particulier ou à un emploi spécifique ne peut être protégé. Mais pourquoi ne pas enchâsser le droit de posséder des biens, de pratiquer une profession dans les limites déontologiques ou de se chercher un emploi ? La Cour d'Appel de Colombie Britannique a établi cette distinction dans le célèbre arrêt Wilson et, même s'il subsiste une controverse, l'arrêt Wilson a généralement été suivi.

La distinction est facile à illustrer. Certes, l'État peut exproprier ou enlever un bien. Mais qu'arriverait-il si le Québec essayait de promulguer de nouveau les dispositions du Code Civil qui retiraient jadis tous les droits civils aux membres des communautés religieuses ou aux personnes condamnées à des peines dites infâmes ? Dans ce cas, la Charte devrait annuler les dispositions nonobstant leur nature économique. En d'autres termes, la mutabilité des lois et des droits particuliers comprend en filigrane un droit fondamental relativement immuable.

Il est évident que la Charte sociale ou le droit de propriété ne serait utile que dans le cas d'une tentative de destruction totale des droits au travail, à la propriété ou aux services sociaux. Il est évident également que les différences entre la Charte sociale et le droit de propriété ne sont qu'une question de formulation dans beaucoup de situations. La formulation de la gauche est préférable ne serait-ce qu'à cause de la jurisprudence américaine en matière de propriété. Mais il est probablement possible de trouver une nouvelle formulation, tant de la Charte sociale que du droit de propriété, qui respecterait le pouvoir des parlements futurs à modifier les lois tout en protégeant ce qui est vraiment fondamental. Empêchant, par là même, les abus majeurs qui peuvent paraître invraisemblables aujourd'hui mais qui pourraient éventuellement devenir réalistes.

Le danger d'une vague subite de conservatisme et de l'abrogation de tout le système social rend la Charte sociale nécessaire. Une fois aboli, le système social ne pourrait jamais être reconstruit à notre époque vu l'appauvrissement de tous les gouvernements du pays.

Le défaut le plus grave du projet de Bob Rae est sûrement la tentative d'exclure la révision de la Charte sociale par les tribunaux. On connaît tous les inconvénient des litiges. Les Cours sont souvent très conservatrices; elles sont dispendieuses et il y a des délais interminables. Pourtant, aucun autre système n'assure l'impartialité et la justice au même degré. Un organisme administratif devient rapidement très politisé. La Commission du statut de réfugié nous fournit un excellent exemple de ce qui arrive à un organisme qui n'est pas à l'abri du patronage.

Si une Charte sociale est adoptée, il faut à tout prix éviter le mauvais exemple des droits fondamentaux non défendables devant les tribunaux. Cela fait penser à la constitution stalinienne de 1936, pleine de voeux pieux et dépourvue de tout moyen de contestation. Pour éviter les conséquences néfastes tant de la Charte sociale que du droit de propriété, il faut les formuler avec prudence et finesse. Une formulation large, suivie d'une déclaration établissant qu'il s'agit d'une simple suggestion, ne seraient utiles qu'à des politiciens qui voudraient prouver qu'ils dirigent le pays le plus généreux et le plus démocratique au monde. Les citoyens, eux, n'y gagneraient rien.

* *Avocat et professeur de droit à l'Université McGill.*

Mémoire sélective

PAUL-CHRISTIAN NOLIN

Il y a une publicité qui m'a toujours agacé, celle du fromage «P'tit Québec» (celui qui est «juste pour nous autres»), où après nous avoir montré une plaque d'immatriculation de l'Ontario, une brave p'tite Québécoise exilée annonce à sa mère : «Maman, on revient chez nous !». La belle affaire ! Comme si l'Ontario était aussi loin que la Chine ou le Népal...

J'ai ressenti ce même agacement lorsque j'ai visité l'exposition permanente Mémoires, au Musée de la civilisation de Québec. Présentée comme «une synthèse sur l'identité culturelle des Québécois, Mémoires explore les souvenirs d'un peuple et en retrace les moments forts». Il faut entendre ici le mot Québécois dans son acception de francophone à peau blanche, tricoté serré serré. Aucune trace de l'apport spécifique des communautés culturelles, ni même de celui des autochtones, du moins pas dans cette exposition.



Zone *Les pouvoirs*. Pierre Soulard.

C'est en octobre 1988 que le musée de la civilisation de Québec a ouvert ses portes au grand public. On a senti dès le début que ce ne serait pas un musée comme les autres... par le choix des expositions et la façon dont les thèmes y étaient développés. Derrière cette façon originale de concevoir les choses, un homme, Roland Arpin, le directeur du musée. Après la nouvelle cuisine, voici le nouveau musée, véritable temple de la métamorphose, qui transforme une buse centrale de canon à neige, un sac de poubelle, des outils, des épingles à linge, une croix de la tempérance ou un jeu de Monopoly en des pièces de musée que les gens viennent admirer, enthousiastes. Même Malraux qui voulait tout entreprendre pour rendre la culture accessible à tous aurait quelques réserves... Amateurs de tableaux, de sculptures, prière de s'abstenir...

«Mémoires : un portrait des Québécois» pouvait-on lire sur le communiqué de presse annonçant l'ouverture de l'exposition. Mémoires, c'est une sorte de miroir magique qui ne reflète que le beau côté des choses. Avec cette exposition, on a cherché à exprimer ce qu'est la société distincte. Distinct : on ne pouvait trouver mot plus ambigu; les Québécois voudraient être distincts «en soi», alors qu'on est toujours distinct par rapport à un «autre», qui nous est distinct... On a voulu exprimer ce que nous sommes vraiment, nos origines, nos réalisations, nos préoccupations, nos espoirs, mais tout cela, juste pour nous autres, puisqu'on a décidé (en haut lieu) que les différents textes et cartes explicatives des exhibits seraient uniquement en français. Si on n'a pas suivi l'exemple de la France en ce qui concerne les panneaux d'arrêt, pourquoi suivrait-on l'exemple du Louvre en fournissant des notes explicatives bilingues ? C'est évident ! Même le Royal Ontario Museum de Toronto a des fiches bilingues ! Pourtant, croyez-le ou non, pendant quelque temps, on a pensé, au musée de la civilisation, qu'on pourrait rédiger les notices dans toutes les langues dites «américaines», soit le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais. Quitte à mettre de l'anglais, pourquoi pas le noyer dans une mer d'incompréhension... On peut facilement imaginer que dans certains cas, la notice ait été dix fois plus grande que l'objet exposé : dommage que le ridicule ne tue pas !

Mémoires, c'est une sorte de miroir magique qui ne reflète que le beau côté des choses. Avec cette exposition, on a cherché à exprimer ce qu'est la société distincte.

Quoi qu'il en soit, c'est une chose de vouloir empêcher les Canadiens anglais de comprendre quoi que ce soit (loi 101 oblige) dans ce musée, mais si l'on veut des recettes, il faut bien que les quelque 800 millions d'anglophones du monde entier puissent, eux, y comprendre quelque chose. On a donc fait le compromis de laisser une dizaine de cahiers avec la traduction des textes et des notices et tant pis... pour le onzième !

On accède à l'exposition par un corridor sombre qui nous sépare de l'agitation du monde moderne et nous conduit dans les décors féeriques du passé, dans le bon vieux temps... D'un côté le froid, la neige, de l'autre la chaleur du foyer familial, comme dans cette scène d'hiver de Clarence Gagnon, où l'artiste, jouant avec les couleurs, oppose aux gris et bleus des reflets de la neige, les rouges et orangés d'un in-

térieur chaleureux. Puis l'on débouche sur un vaste espace, bien éclairé, qui nous révèle l'impressionnante architecture interne du bâtiment. C'est la salle consacrée à «ce pays à bâtir». Du commerce de la pelleterie à la haute technologie, des instruments de labour aux métiers à tisser, on a, en quelques coups d'oeil, parcouru trois siècles du travail de l'homme pour dompter la nature.

Quittons l'azur éthéré de la foi pour les eaux troubles de la salle du pouvoir politique. Il était évident que les choses se gâteraient…

Poursuivant notre chemin, nous entrons dans la pénombre, le noir du deuil, le gris sombre des ciels d'orages, le rouge du sang, la couleur des jours difficiles. D'abord, les drames personnels : la pauvreté, l'exclusion physique ou morale, la maladie et la mort. Puis, pour reprendre l'expression du petit dépliant explicatif de l'exposition, les «drames collectifs» : le référendum de 1980, la crise d'octobre 1970, les guerres mondiales, la rébellion des Patriotes et la «défaite des plaines d'Abraham».

À cette salle succède celle des pouvoirs, pouvoirs de l'Église, de l'école et de l'État. À chacun de ces thèmes correspond un décor particulier qui éveille des souvenirs, peu importe à quelle génération l'on appartient, élève à l'école de rang ou à la polyvalente. On sent en y entrant, qu'on avait l'embarras du choix des objets à exposer dans l'espace religieux… À moi seul, en sollicitant parents et amis, j'aurais pu monter une exposition intitulée «Trois siècles de représentations religieuses naïves dans le Canada français» : profusion de Sacré-Coeur, chapelets, médailles, Vierges et Saints-Anges.

Quittons l'azur éthéré de la foi pour les eaux troubles de la salle du pouvoir politique. Il était évident que ça se gâterait… Bien sûr, il y a des choses qui sont de bonne guerre, par exemple la façon dont on dispose une affiche du «Oui» par rapport à celle du «Non», le choix d'un objet plutôt qu'un autre, etc. Mais comment imaginer que dans un musée comme celui-ci, on puisse totalement faire abstraction de l'appartenance du Québec à la fédération canadienne, faire comme si le Canada n'existait pas. Parmi tous les objets présentés, rien, sinon un petit buste de Wilfrid Laurier, qui évoque le Canada. Pire, sur un mur, on a accroché la série des drapeaux qui ont marqué notre histoire : drapeau blanc des rois de France, Union Jack, question de rappeler la conquête, Red Ensign, ainsi qu'un drapeau du Québec de la dimension de celui qui flotte au-dessus de l'Assemblée nationale, mais aucun drapeau du Canada…

On peut admirer dans cette même salle deux acquisitions récentes : une affiche de René Lévesque avec l'inscription «un vrai chef» à côté d'un magnétoscope débitant ad nauseam les grandes réalisations du Québec qui semblent débuter en 1976 et se terminer au milieu des années 1980. À les voir agir, on pourrait croire qu'ils espèrent un jour, placer côte à côte les cendres de leur «vrai chef» et celles du Canada…

Au son de la musique, des cris de joie, nous passons dans la salle consacrée aux rassemblements politiques, syndicaux, culturels et sportifs. Laissant derrière nous les affiches syndicales et les banderoles, nous nous retrouvons dans une atmosphère de fête. Sont soulignés les défilés de la Saint-Jean, le carnaval de Québec et tous les petits festivals, de la poutine aux cochonnailles, du cuir à l'asperge, qui font la joie et la fierté de notre peuple. Il y a aussi un volet culturel important…

Suite et fin. «En traversant le rideau noir, les Québécois d'aujourd'hui entrent en scène. C'est à leur tour d'agir. Ici, ils s'interrogent sur leur avenir. Cinq ordinateurs présentent des témoignages de Québécois qui s'expriment sur des thèmes qui leur sont chers». Enfin, à cette étape, on présente quelques têtes «un peu plus foncées», question de présenter une image plus réaliste du Québec contemporain.

L'exposition se termine sur le rayonnement international des Québécois, tant au point de vue de la culture que de celui de la technologie et ouvre ainsi la porte sur l'avenir du Québec : «Le présent à venir résulte des choix collectifs». Enfin, au dernier détour, avant de retourner à notre p'tite vie, une plaque minéralogique nous rappelle la devise de la belle province : «Je me souviens», dont le vers complet se lit : «Je me souviens que né sous le lys, j'ai crû (ou fleuri selon les versions) sous la rose». Mais cela, au musée de la civilisation de Québec, on ne s'en souvient pas…



Lire, relire, ne pas lire

MARIE DESJARDINS

Étrangers sur la terre

New York. Automne 1942. La ville retient entre ses murs les restes de chaleur d'un été qui s'attarde. Loin de son pays en guerre et de sa femme, intraitable magicienne, un homme, aviateur arraché à sa vocation, poète exilé, arpente de ses grandes jambes ennuyées la terrasse verdoyante de l'appartement de béton qui est devenu sa planète. Son coeur s'ennuie. Sa plume trace, alors, sur un calepin dont les feuilles claquent au vent, les traits de l'enfant éthéré qu'il n'a jamais cessé d'être. Des boucles hirsutes coiffent sa tête d'ange solitaire; des étoiles ornent les épaulettes de son manteau qui touche par terre. C'est un prince. Un petit prince. Son créateur n'a plus que trois ans à vivre et encore bien des livres à écrire. Il ne le sait pas, bien sûr. À la demande des éditeurs Reynald et Hitchcock, il tente d'imaginer, pour les enfants, un conte de Noël. Il n'écrira que ce qu'il peut écrire, une fable, un conte philosophique, l'allégorie de sa pensée profonde : «… On ne voit bien qu'avec le coeur. L'essentiel est invisible pour les yeux». Aux États-

Unis , en 1942, Antoine de Saint-Exupéry a créé son mythe. Je crois qu'il a tout simplement dit au monde d'où il venait.

Fascinant Saint-Exupéry. Son nom, sa vie, son action et son oeuvre ont quelque chose de mystique. Il se tient seul, en marge des autres, et du temps, grand homme en blouson de cuir, sage et aventureux, tendre casse-cou, avec, dans sa tête, sa terre des hommes que, comme le petit prince, il visite en messager solitaire. Tout l'étonne puisque tout lui semble évident. Là où il voit le bien, les hommes voient le mal; là où il voit le mal, les hommes voient le bien. Leurs contradictions, leurs incompréhensibles incompréhensions le dépassent. Ainsi, c'est un renard, animal rusé aux dents pointues, méchant mangeur de poules, qui apprend au petit prince la signification du verbe aimer; c'est la rose, magnifique, souffrante et capricieuse, qui lui fait le plus mal, et c'est le serpent qui le mène au paradis plutôt que de l'en priver. Étranger sur la terre, Saint-Exupéry se réfugie dans le ciel. Alors spectateur des hommes, il constate qu'ils ont négligé leur spiritualité au profit de leur intelligence. Ils sont devenus des individus qui s'entre-tuent pour la même cause. Ils ont tout simplement oublié la leçon du renard — créer des liens — et surtout, son exhortation : «Tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé». Ainsi les hommes sont, entendons devraient être, responsables pour toujours de l'humanité. C'est le grand message que nous a laissé Saint-Exupéry.


PHOTO: MARIE PIERRE

Étranger sur la terre, Saint-Exupéry se réfugie dans le ciel. Alors spectateur des hommes, il constate qu'ils ont négligé leur spiritualité au profit de leur intelligence.

Ce que j'aime chez cet écrivain, que je ne peux dissocier de l'homme, c'est l'actualité de son style et de sa pensée. Lisez *Le Petit Prince*, bien entendu, pour avoir les larmes aux yeux et chaud au coeur, mais aussi *Vol de nuit*, exquise parabole. Ce petit roman de Saint-Exupéry, roman d'action, écrit il y a soixante ans, n'a vieilli que par son décor. Les aviateurs, véritables héros, même si Saint-Exupéry ne souffre pas ce mot, survolent la Cordillère des Andes à bord d'engins fragiles et tonitruants, zincs autrement plus charmants que nos navrants Nationairs. Chaque jour, transportant le courrier d'une ville à l'autre, ces pilotes risquent leur vie pour bien faire leur métier. Et le sujet du roman, ce qui fait son intemporel intérêt, c'est ce qu'ils ont dans la tête. Une mentalité dangereusement en voie de disparition, marquée au sceau de la noblesse, de la volonté, du devoir, bref de l'élévation. *Vol de nuit* me semble être une respectable leçon d'existence. L'homme, chez Saint-Ex, est le maillon d'une grande chaîne, celle de l'humanité, pour laquelle il ne répugne pas, parce qu'il s'y sent attaché, responsable d'elle, de fournir un effort, soit-il au prix de sa vie. L'humanité le transcende. C'est pourquoi la notion de sacrifice n'est-elle pas odieuse et celle de l'absurde, balayée. Après avoir lu *Vol de nuit*, le touriste, déambulant dans les parages d'Alexandrie ou du Yucatan, s'attendrira peut-être moins sur le sort dégueulasse des milliers d'ouvriers qui sont morts pour le compte des pyramides.

«Le conducteur de peuples d'autrefois, écrit Saint-Exupéry, s'il n'eut peut-être pas pitié de la souffrance de l'homme, eut pitié, immensément, de sa mort. Non de sa mort individuelle, mais pitié de l'espèce qu'effacera la mer de sable. Et il menait son peuple dresser au moins des pierres, que n'ensevelirait pas le désert.»

À l'heure de l'individualisme, de l'autodétermination, «charognesque», nous l'avons vu, ce genre de réflexion sublime peut indisposer. «Les échecs fortifient les forts, nous rappelle Saint-Exupéry. Malheureusement, précise-t-il, contre les hommes on joue un jeu où compte si peu le vrai sens des choses». Je lis cela, et je me dis, mon Dieu que c'est vrai. Je pense que tout le monde sait que c'est vrai. Lisons et relisons Saint-Exupéry parce que c'est vrai. Et retenons donc cette petite phrase, cruelle, certes, mais d'une implacable logique, et qui met quand même du baume dans le stress parce qu'elle fait intelligemment réfléchir :

«Comme si réellement, constate Saint-Exupéry, on pouvait avoir le temps un jour, comme si l'on gagnait à l'extrémité de la vie, cette paix bienheureuse que l'on imagine. Mais il n'y a pas de paix. Il n'y a peut-être pas de victoire.»

L'individualisme, c'est vivre comme il ne faut pas vivre, en malheureux égoïstes : quand j'aurai çi, quand j'aurai ça, quand je ferai ou serai çi ou ça… Foutaise, que cela, pour Saint-Exupéry. «Victoire… défaite… ces mots n'ont point de sens, lit-on dans *Vol de nuit*. La vie est au-dessous de ces images, et déjà prépare de nouvelles images. … L'événement en mar-

che compte seul».

Au moment où Saint-Exupéry imagine, dans un New York qui le laisse perplexe, de dire au monde, par l'entremise d'un petit prince blond, le vrai sens des choses, un Jésuite canadien-français, parce qu'il a tenu, lui, à enseigner le vrai sens des choses, est exilé dans un collège de Sudbury. Le père Rodolphe Dubé, dit François Hertel, le professeur le plus populaire de Saint-Jean-de-Brébeuf, cousin de celui de la Société des poètes disparus, a connu, en quelque sorte, le sort du héros de ce film.

Un historien de mes amis déplorait qu'un triste caprice du destin n'ait pas fait naître Éthier-Blais en France. Il y aurait été, selon lui, un écrivain aussi talentueux qu'il l'est ici, à la différence qu'il aurait eu des lecteurs.

Lorsqu'il donnait ses cours, il gesticulait, riait, étoffait ses explications d'images amusantes. En somme, il enseignait dynamiquement sinon crûment cette littérature et cette philosophie qui, avant son arrivée, faisaient mourir d'ennui des collégiens pressés de vivre. Sortant de ses classes, il se mettait d'emblée à écrire sur les problèmes des jeunes, à décrire ces jeunes. Intolérable Hertel, qui obtint sa victoire grâce à ses étudiants et sa défaite à cause de ses pairs. À Sudbury, ce paria ne change pas de ton et convertit ses ouailles à l'honnêteté intellectuelle. Dans les corridors, qu'il parcourt à grands pas, décontracté dans sa soutane comme Saint-Ex l'était dans son blouson, il croise sans le voir un petit garçon, petit prince tombé sur une terre contraire, lui aussi. Ce petit garçon, il ne le sait pas encore, puisqu'ils ne se sont pas apprivoisés, tâchera d'entretenir, devenu grand, au Québec, le souvenir de ce père controversé. Enfant, Jean Éthier-Blais côtoya, sans s'en soucier, un esprit de son temps.

Un historien de mes amis déplorait qu'un triste caprice du destin n'ait pas fait naître Éthier-Blais en France. Il y aurait été, selon lui, un écrivain aussi talentueux qu'il l'est ici, à la différence qu'il aurait eu des lecteurs. Je partage l'avis de cet historien tout spécialement depuis que j'ai lu, et relu, l'avant-dernière nouvelle du recueil intitulé — le titre est bien français — *Le Christ de Brioude*. Il faut absolument lire cette nouvelle. Délice intellectuel, littéraire et historique. Délice d'imagination et d'ironie. Je sais que Jean Éthier-Blais préfère la pondération à l'emphase. Mais je n'ai pas le choix. *Le dernier amour de Malwida*, ainsi s'intitule le délice, c'est génial. Publiée en France, cette nouvelle, à n'en pas douter, aurait été reçue comme ce qu'elle est : une petite bombe. Difficile de discuter clairement de ce texte sans livrer quelques indications sur l'intrigue. Le personnage principal, c'est Paul Claudel, époque chinoise, si habilement décrit, que, dès la première page, bien qu'il ne soit pas nommé, on le reconnaît. On suit alors avidement une intrigue magistralement conduite. À Claudel, qui doit, je crois, quelques-unes de ses émotions à Jean Éthier-Blais, époque vietnamienne, arrivera une histoire extravagante, fort troublante pour le lecteur, tant est persuasive la trame du Dernier amour de Malwida. Certes, l'écrivain a tous les droits, mais ce qui arrive à Paul Claudel pourrait provoquer de sacrées houles dans certaine mer littéraire. Avec une audace admirable parce que spirituelle et nuancée, l'auteur de ce que l'on pourrait nommer une fiction historique laisse entendre le plagiat, ébranle la réputation du grand converti, sans laisser dans l'ombre ses mérites. Éthier-Blais s'immisce dans l'âme, dans la conscience et dans la sexualité de Claudel pour nous les livrer telles que nous en arrivons à penser qu'elles étaient. Je suis certaine qu'à la lecture de ces réflexions subtilement perturbatrices, l'auteur du *Soulier de Satin* blêmirait. J'ai cru déceler, peut-être à tort, peut-être à raison, en filigrane de ce texte kaléidoscopique, une sorte d'hommage à Camille Claudel. Ainsi, après Cassar, Rivière, Delbée, Pâris et les autres, peu sympathiques à Paul Claudel, croyant extraverti qui, dans la tragédie de sa soeur, a fait état d'une étrange charité chrétienne, Éthier-Blais me semble offrir sa consolation à cette engouffrée. La prière qu'il fait prononcer à Paul Claudel, au tout début de sa nouvelle, me laisse, en effet, l'impression que cet écrivain, inconsciemment, certes, écrasa sa soeur parce qu'il en était amoureux. ««O âme soeur !, clamait-il, viendras-tu me délivrer ?» Il se voyait en mâle angélique, attaché au rocher, sauvé par une femme ardente et pure». Cette image n'aurait-elle pas inspiré une sculpture à Camille ? Quant à la ressemblance, même discrète, de Malwida, seule vraie femme de ce texte, et de Camille, elle ne fait pas de doute. Claudel la prend pour une folle mais s'approprie son génie. Je ne vous en dévoile pas plus. Cependant, si vous suivez mes conseils et que vous vous procurez ce petit livre, prêtez une attention particulière à l'égarement prolongé du «volumineux paquet» de Malwida. Cet égarement a des relents d'errement, d'exil, d'asile. ✐

ÉTHIER-BLAIS, Jean, *Le Christ de Brioude*, Montréal, Leméac, 1990, 189 pages. (citation p. 118)

SAINT-EXUPÉRY, ANTOINE de, *Le Petit Prince*, Paris, NRF Gallimard, 1946, 93 pages. (citation p. 72)

SAINT-EXUPÉRY, Antoine de, *Vol de nuit*, Paris, Le Livre de Poche, 1931, 171 pages. (citations p. 123, 105, 14, 172)



L'Homme souverain

LOUIS CORNELLIER

Les velléités d'indépendance politique et culturelle d'une bonne partie de la société québécoise devraient, comme c'est le cas partout ailleurs où le problème se pose, se traduire par une réflexion qui ferait appel tant à la philosophie qu'à la politique afin de démêler ce qui, de plus en plus, se présente comme l'énigme par excellence de notre fin de siècle : quelle voie choisir entre l'universalisme et le particularisme ? Dans un dossier spécial sur la question, paru dans *Le Nouvel Observateur* (23-29 janvier 1992), Jean-Claude Guillebaud résume : «L'uniformisation irrésistible du monde, l'effacement des cultures particulières traduisent-ils une avancée des valeurs universelles (droits de l'Homme, etc.), ou faut-il y voir au contraire une conséquence funeste de la modernité et un facteur de déracinement ?».

Dirigée sur une voie de garage, transformée en luttes de pouvoir et jetée en pâture à des revendications multiples dont le ridicule se laisse admirer avec complaisance, la saga constitutionnelle canado-amérindo-québécoise, à l'instar de ceux qui l'entretiennent, tente par tous les moyens possibles et impossibles de rester à l'abri d'un tel débat. Pourtant, c'est là que se situe le coeur du problème.

L'essai que le philosophe Michel Morin vient de faire paraître, sous le titre évocateur de *Souveraineté de l'individu*, arrive donc à point. Intelligent, rédigé dans une langue élégante et dont la retenue contraste avec le ton incendiaire des ouvrages récemment publiés sur le même sujet, ce petit livre constitue sans contredit la plus importante contribution apportée au débat depuis *La petite noirceur* (1987) de Jean Larose.

Le raisonnement séduit par sa clarté et son audace. Primo, Morin est catégorique : «la particularité ne fonde aucun droit». Ainsi, tout désir d'autonomie politique qui tend à se justifier sur une base différentialiste (que celle-ci soit ethnique, linguistique ou culturelle au sens large) est illégitime. Ce qui, d'abord et avant tout, importe, c'est la capacité qu'ont les individus de s'arracher aux appartenances organiques (le Sol, la Race, le Peuple, la Nature) et de reconstituer, forts qu'ils sont de cette distanciation première, une communauté dont la Raison (qui se traduit dans la Loi) fonde le lien social. En ce sens, l'idéal politique de la modernité n'est pas l'État-Nation comme d'aucuns le prétendent, mais bien l'État de Droit où c'est l'individu, et non une nationalité particulière, qui donne sa légitimité au contrat social : «En tant qu'il postule et implique une revendication de reconnaissance sur la seule base de la distinction culturelle, le concept d'État-Nation exprime un désir de faiblesse et d'impuissance. La valeur d'une culture dépend de sa force intrinsèque, c'est-à-dire de la puissance de conception et de métamorphose de la réalité des oeuvres qui la constituent» (p. 32-33).

Or, comme le formulait Bernard-Henri Lévy au cours d'un face-à -face avec Régis Debray (*Globe*, no 55, mars 1991), dès que l'on réfléchit à la question du nationalisme, deux choses sont à éviter : «la première, c'est l'appartenance organique, considéré que le lieu d'appartenance est un lieu non pas de départ mais d'enracinement. La seconde chose, c'est la dénégation absolue de l'appartenance, le fantasme d'être né réellement de rien, de nulle part». Aussi, un coup l'État de Droit établi comme justification ultime de toute entreprise politique, Michel Morin se retrouve donc confronté au deuxième écueil soulevé par Lévy. Comment éviter donc, et secundo, que l'universalité ne se transforme en un concept mou qui ne signifie rien faute d'être ancré dans la réalité concrète d'un peuple particulier ? La solution à ce problème, écrit Morin, «c'est du côté de l'émergence de cette réalité sociale nouvelle s'exprimant de façon dominante en français, c'est-à-dire du côté de la langue et du rapport à la langue, qu'il faut la chercher» (p. 71).

Souveraineté de l'individu, ***par sa défense de l'idéal universaliste et ses attaques incessantes envers toute tentative d'enfermement de l'individu (que ce soit dans la Race, la Terre, le Peuple), constitue une critique virulente de la pensée nationaliste. Toutefois, les fédéralistes bornés (ils sont légion) devraient s'abstenir de jubiler trop vite.***

Mais pourquoi la langue plus qu'autre chose, rétorqueront certains, montrant par là que nous sommes sur un terrain miné par une multitude d'ambiguïtés. Pourquoi la langue, en effet ? Celle-ci ne serait-elle, comme l'affirmait Jacques Renaud ici même (juillet-août 1991), qu'un simple support d'identité comme un autre (la religion, par exemple) ? À ce titre, on ne voit pas très bien ce qui pourrait permettre de lui donner une importance aussi capitale que celle que Morin lui accorde. Pourtant, ces objections ne résistent pas un seul instant à la réflexion. D'abord, il nous faut prendre acte de la contradiction qui complexifie la problématique. Guy Scarpetta l'énonce clairement : «Il serait évidemment beaucoup plus simple, pour combattre les attitudes d'exclusion, de xénophobie,

d'en revenir à l'Homme abstrait, — à celui de l'humanisme, ou de Kant, ou des Lumières... Seulement voilà : pour les raisons que je suggérais, on ne peut pas écarter aussi facilement la question de l'origine. Parce que la seule «essence humaine» repérable, c'est celle qui définit le sujet humain comme un être parlant; et le sujet humain, être parlant, s'inscrit dans une langue, une seule initialement (ce que Lacan pointait en écrivant «lalangue», en un seul mot) — alors que les langues, par définition, sont multiples, diverses, opposées. C'est cela, me semble-t-il, le paradoxe de l'origine : ce qui fait de nous des sujets humains, c'est un ordre symbolique, qui détermine une appartenance; or, cet ordre symbolique, à partir du moment où il tient à «lalangue», n'est ni universel, ni abstrait» (*La règle du jeu*, no 2, sept. 1990, p. 247). Aussi, tant et aussi longtemps que la constitution canadienne refusera de reconnaître le concept des deux nations fondatrices (une anglaise et l'autre française) pour se borner à ne considérer que le principe des dix provinces, cela revient, pour Michel Morin, à refuser une réalité inéluctable.

Parce que la poursuite de l'idéal universaliste ne peut se maintenir que par l'entremise de cette particularité que constitue «lalangue», le Québec se doit d'obtenir un statut politique qui lui permette «de faire pleinement entendre sa voix au sein des nations, sans que cette voix soit portée par un autre, et ainsi d'accéder à l'universalité de cette réalité sociale» (p. 72), c'est-à-dire celle, nous l'avons vu plus haut, qui s'exprime de façon dominante en français. Or, le fait que la langue française ne soit pas la seule langue parlée au Québec pose un problème supplémentaire. Comment, en effet, éviter la dérive particulariste tout en postulant le caractère distinct du Québec pour cause de langue française ? Celle-ci, écrit Morin, «doit en quelque sorte briser tout rapport d'identification exclusive aux Canadiens français. La langue française, pour devenir la langue de chaque citoyen du Québec, doit cesser d'être la propriété exclusive des Canadiens français. Elle doit cesser d'être ce miroir à l'intérieur duquel se reflète telle particularité nationale, fut-elle majoritaire, pour devenir réellement à la fois langue de culture et de communication, c'est-à-dire une langue réellement universelle.[...] «Distincte», dès lors, veut dire non pas opposée ou antagoniste, mais désigne une modalité spécifique d'appartenance à l'universel» (p. 72-73). Si, par la suite, une identification à cette langue reste possible, elle repose non plus sur l'appartenance communautaire, mais sur une idée, un idéal. De collective qu'elle était avant le processus de distanciation, elle devient individuelle.

La solution idéale à l'imbroglio constitutionnel canadien serait à chercher, selon Michel Morin, du côté d'une solution de type confédéral. Tout en maintenant la Communauté politique canadienne comme communauté économique et communauté de droit, elle reconnaîtrait le principe de la double souveraineté nationale et permettrait au Québec d'entrer en relation directe avec le reste du monde. De s'inscrire, tel que le formule Jean Larose, dans la discorde internationale. Cela nécessite, bien entendu, un élargissement substantiel des pouvoirs de l'État québécois, élargissement tel que celui-ci devrait pouvoir se passer de la médiation de l'État canadien pour l'essentiel.

Le reste du Canada est-il prêt à une telle aventure ? Pour l'instant, la réponse à cette question demeure incertaine. N'empêche. En attendant, les citoyens du Québec ont, eux aussi, de l'ouvrage sur le métier. Selon Morin, un voyage au pays des origines et de l'histoire s'impose afin de clarifier la question de l'identité.

Le choix du terme «Québécois» relèverait d'une aberration idéologique. En rompant, vers 1960, avec tout le passé colonial du Canada français, les penseurs de l'époque auraient commis une grave erreur, c'est-à-dire celle, typique des courants modernistes du XXe siècle, qui consiste à faire table rase de tout ce qui précède. Ce faisant, ils ont occulté tout un passé d'humiliation, mais aussi tout ce qu'il y avait en lui de positif et qu'il importe de retrouver de toute urgence. Qu'est-ce à dire ? Essentiellement deux choses. La première : ««Canadiens français» : c'est, pour l'instant, en dépit du caractère problématique de la territorialité à laquelle elle renvoie, la seule identité que je puisse, en toute honnêteté, me reconnaître, car «Québécois» ne désigne, pour l'instant, qu'une aspiration, ou, plus gravement peut-être, une idéologie» (p. 12). Se réinscrire donc dans une continuité historique qui, au-delà de 1960, reste la nôtre, malgré ses ratés.

Ensuite, et c'est à ce stade que la pensée de Morin se distingue par une originalité déconcertante, cette replongée dans l'histoire doit mener celui qui s'y risque à une réévaluation du choc qu'a constitué pour les Français du XVIIe siècle l'entreprise coloniale en terre d'Amérique. Contrairement à Larose qui ne cesse de prôner une identification à la mère-patrie dans le but de consolider la fragile position des francophones d'Amérique, Morin se situe résolument en sol nord-américain. Pour lui, ce qu'il s'agit de retrouver, la figure à laquelle les «Canadiens français» doivent se rattacher, est celle du coureur des bois parce que, «reprise sur le plan culturel, cette figure met en scène celui qui lâche délibérément le fonds ancestral, les religions et les morales établies, les codes communs (aussi bien civil que linguistique), celui qui se détache de tout fonds, de tout fondement, délibérément, et s'enfonce sans recours dans l'inconnu de la nature et des moeurs étranges. C'est le déserteur qui s'assume, le dérivant qui ne se veut point autre. De par sa trajectoire, son périple infini, le coureur des bois rend possible une reformulation des termes anciens au contact de ce qui les met au défi, une réinvention et, en ce sens, un recommencement de la culture» (p. 90-91). Deuxième chose donc, cette redécouverte comme condition de possibilité de la pensée de langue française en terre d'Amérique.

Qu'on comprenne bien. *Souveraineté de l'individu*, par sa défense de l'idéal universaliste et ses attaques incessantes envers toute tentative d'enfermement de l'individu (que ce soit dans la Race, la Terre 1, le Peuple), constitue une critique virulente de la pensée nationaliste. Toutefois, les fédéralistes bornés (ils sont légion) devraient s'abstenir de jubiler trop vite. Ce n'est pas «en remettant le Québec à sa place», leur rappelle Morin, qu'ils feront preuve d'ouverture d'esprit. Car la langue, n'en déplaise à Jacques Renaud, n'est pas qu'un simple support d'identité que l'on écarte du revers de la main ou par un plaidoyer en faveur de l'unité nationale. Dans l'Art du roman, Milan Kundera écrit : «Chaque roman

dit au lecteur : «Les choses sont plus compliquées que tu ne le penses»» (Gallimard, 1986, p. 34). Renouer avec l'esprit de complexité, voilà aussi ce que nous propose le philosophe Michel Morin. Le débat est ouvert. À suivre.

MICHEL MORIN
Souveraineté de l'individu
Les herbes rouges, 1992, 126 p.

NOTE:

1 Le chapitre 3 de *Souveraineté de l'individu* qui s'intitule ««Indianité» et «modernité» constitue sans doute la réflexion la plus intelligente jamais faite sur la crise autochtone de l'été 1990. À partir d'un point de vue rationaliste, Morin démonte la rhétorique pro-autochtone et fait la démonstration de son ineptie totale. Je reviendrai peut-être sur les détails de cette partie du livre de Michel Morin dans une autre chronique. En attendant, je vous en recommande fortement la lecture.

Crime et Châtiment

KARINE CARRIER*

«À mon avis, si, par suite de telles ou telles autres conjonctures, les découvertes de Kepler et de Newton n'avaient en aucun cas pu être portées à la connaissance de l'humanité autrement qu'au prix du sacrifice de la vie d'un homme, de dix, de cent hommes et ainsi de suite, qui auraient gêné ces découvertes ou qui se seraient mis en travers de leur chemin, Newton aurait eu le droit et peut-être même le devoir... d'éliminer ces dix ou cent hommes afin de faire bénéficier de ses découvertes l'humanité entière.» (Raskolnikov)

Cette réflexion a germé dans la tête de Raskolnikov, homme fort intelligent, et le conduit à commettre son crime. Il entreprend de tuer une vieille usurière, pour qui il éprouve dégoût et haine, pour en débarrasser la société car cette femme vole ses clients. À l'encontre de ses plans toutefois, il doit également tuer la soeur de cette usurière, Élizabeth qui, arrivée à l'improviste au moment du crime, devenait un témoin gênant. C'est avec une hache qu'il a tué la vieille et sa soeur. Un grand trouble psychologique et physique l'envahit alors. Pourtant, il a tué Élisabeth pour défendre sa propre cause, c'est-à-dire éliminer la vieille. Ses convictions étaient-elles donc le fruit d'une idée fixe ?

Ces convictions de Raskolnikov, sont-elles folles ou pleines de bon sens ? Doit-on mettre de côté les valeurs humaines pour une cause ? Tuer pour avancer, tuer pour reculer, tuer pour savoir. Des Lénine, Staline ou Hitler se seraient-ils sacrifiés pour leur prétendue cause ? À quoi cela a-t-il servi de savoir comment réagissait une femme lorsqu'on lui attachait les jambes au moment de son accouchement ? Les gens intelligents ont un sens de la persuasion qui nous fait oublier tout le mauvais côté des choses et ce n'est pas étonnant que ces gens-là, parce qu'ils exploitent ce «don» possèdent le pouvoir . . . Un don inné, je suppose. Dans les maisons, dans les rues, partout il y a de ces gens. Imaginez s'ils se donnaient tous le droit et même... le devoir d'éliminer les gens qui nuisent à leur petite vie. Comme Jean Rostand l'a déjà déclaré : «On tue un homme : on est assassin. On tue des millions d'hommes : on est un conquérant. On les tue tous : on est un dieu».

Raskolnikov est une de ces personnes. Il a émis cette hypothèse, on peut tuer autant d'hommes qu'il le faut pour le progrès. Bien. Mais pourquoi s'attaquer à cette petite vieille qui, pour survivre, est seulement capable de respirer ? Il n'avait pas de raison de la tuer; il n'avait rien à prouver à qui que ce soit.

En nous faisant part, par la bouche de Raskolnikov, de ladite hypothèse Dostoïevski peut en choquer quelques-uns. L'état dans lequel se trouve Raskolnikov avant et après son crime éveille cependant notre pitié. Cet homme n'a pas d'argent, il habite un logement minable, il est très seul (ce qui nous le rend très sympathique), parce qu'éloigné de sa mère et de sa soeur. N'ayant pas d'ami, il ne fait que penser à une chose : tuer la vieille. Rien ne lui change les idées, cela devient donc une obsession, et finalement, il commet le crime dont il rêvait depuis longtemps. Nous ne pouvons plus nous tenir debout tellement l'impact du texte est fort, et ce n'est pas seulement au sens figuré ! Nous nous sentons encore plus nerveux que Raskolnikov. Les phrases de *Crime et Châtiment* viennent nous chercher directement au coeur.

Les moments que Raskolnikov passe avec Sonia, son amie de coeur, sont époustouflants. Sonia est la fille d'une femme phtisique qui meurt tragiquement. Étant l'aînée de la famille, elle doit assurer en se prostituant la survie de ses frères et soeurs. Elle est rongée par le chagrin et la honte. Elle prend sur elle le crime de Raskolnikov en gardant son secret. Très croyante, elle s'abandonne toute entière entre les mains de Dieu.

En nous faisant part, par la bouche de Raskolnikov, de ladite hypothèse, Dostoïevski peut en choquer quelques-uns. L'état dans lequel se trouve Raskolnikov avant et après son crime éveille cependant notre pitié.

Raskolnikov est malgré tout plus seul que jamais. Il fait quelques pas dans la rue puis se replie sur lui-même et se parle. Les mains dans les poches et le regard au sol, il marche rapidement où le hasard l'attend. Il souffre d'avoir tué quelqu'un sans raison, il souffre à cause de tout ce qui l'entoure. Ses convictions chavirent quelque peu : il essaie d'expier sa faute en aidant les autres, mais le crime est en lui et non dans l'argent qu'il donne. Ses fièvres nous donnent chaud et ses délires nous font frémir.

Tout le monde sait que c'est Raskolnikov qui a commis le crime, tout le monde le harcèle, il s'évanouit, se relève et s'en tire la tête haute. Les gens essaient de le troubler psychologiquement pour le faire avouer, mais Raskolnikov est trop intelligent pour faiblir devant la menace. Dostoïevski nous donne l'impression que c'est nous qui avons commis le crime en nous le rendant aussi crûment. Le langage qu'utilise Dostoïevski donne de l'importance et de la dignité aux phrases tout au long du livre.

Peut-être Raskolnikov avait-il surtout envie de tuer pour sentir qu'il existait? Étant donné qu'il était très seul, peut-être croyait-il qu'il n'était qu'un mort-vivant ? En donnant la mort à quelqu'un, il s'appropriait du même coup sa vie. Il peut y avoir plusieurs suppositions mais pour comprendre *Crime et Châtiment*, il faut le vivre.

**Karine Carrier, seize ans, est en secondaire IV à la polyvalente Joseph-François-Perrault.*

Crime et Châtiment
FIODOR MIKHAILOVITCH DOSTOIEVSKI
Le livre de poche 1963

Le Canada, revu et corrigé par la France

GEORGE TOMBS

Depuis 1967, nous souffrons au Québec d'une curieuse illusion, à savoir que nous sommes une Petite France, une version réduite et en quelque sorte plus authentique de la Grande France. Cette flatteuse métaphore fait de nous l'Hexagone d'Amérique, un État-Nation perpétuellement en devenir car jamais achevé et surtout jamais à la hauteur de l'Europe, une terre avant tout normande et latine (c'est-à-dire gauloise), fidèle à ses racines plus que tricentenaires.

Ainsi, de temps en temps, constatons-nous à travers les médias d'Outre-Atlantique — non sans fierté — que les Français se souviennent toujours du «Vive le Québec libre» du Général De Gaulle, qu'ils rêvent d'une mythique cabane perdue dans le glorieux feuillage de l'été indien, et qu'ils reconnaissent mieux que nous-mêmes le talent des patineurs artistiques d'Aylmer, le célèbre duo Duchesnay.

Mais c'est oublier que, pour commencer, la France d'ajourd'hui regarde avant tout vers l'Algérie, l'Allemagne et l'Amérique. Et qu'à force de devenir fédéralistes européens, les Français sont sans doute moins Gaulois qu'autrefois : ils ont même fini par admirer la traditionnelle civilité qui caractérise le Canada, pays à la fois bilingue, multiethnique et, à leurs yeux, ouvert à la différence.

Autrement dit, pour les Français, le Canada existe ! Étonnante redécouverte, tant d'années après le premier voyage que fit Jacques Cartier...

Pour s'en convaincre, il suffit de lire Le Canada, ouvrage collectif publié par Les Presses universitaires de Nancy, sous la direction de Paule-Marie Duhet, chef de file des «canadianistes» d'Europe. Mais préparez-vous pour le choc. Nous sommes loin d'une vision prolétariste et doloriste d'un Québec, méprisé et écrasé par l'Anglo-Saxon maudit.

Jean-Michel Lacroix de la Sorbonne nous présente «le Canada, étrange et fascinant pays de contrastes». Et ensuite : «Quiconque va au Canada y subit son charme indicible et y apprécie ce je ne sais quoi qui se nomme 'qualité de vie'. À moins, en fin de compte, que le charme de ce pays ne vienne précisément de l'absence de certitudes, de cette pudeur discrète qui interdit d'imposer aux autres le moindre modèle ?».

L'Office du Tourisme n'aurait pas pu faire mieux ! Mais non, notre professeur de la Sorbonne n'est pas le seul à chanter les louanges de ce pays ! Un autre canadianiste, Claude Fohlen, écrit ceci : «cet État, modeste par sa population, grand par son étendue, influent par sa modération, tient une place exceptionnelle dans le concert international et dans les coeurs des hommes libres. Puisse-t-il continuer à la tenir dans l'avenir».

Ce qui n'empêche guère nos canadianistes de regarder d'un oeil réaliste la situation du Québec, dont le nationalisme, «à partir de la Révolution Tranquille des années soixante a modifié certains comportements», nous explique Sylvie Guillaume de l'Université de Bordeaux. «Les Québécois ne se considèrent plus comme une minorité au Canada mais comme une majorité au Québec, d'où la priorité, pour eux, d'obtenir un statut particulier...».

Autrement dit, pour les Français, le Canada existe ! Étonnante redécouverte, tant d'années après le premier voyage que fit Jacques Cartier...

Les différents essais évoquent non seulement Cité Libre, Jacques Renaud, Michel Roy, le bras articulé «Canadarm», et — puisqu'on est en France, Leonard Cohen et Glenn Gould — mais aussi Lionel Groulx (en tant qu'historien) et Margaret Atwood, qui d'ailleurs était de passage à l'Élysée dernièrement, en tant qu'écrivain de notoriété internationale.

On se demande pourquoi certains auteurs s'obstinent à utiliser des termes anglais dans leurs textes : le «Canadian National Railway», le «National Film Board», le «Canada Council»... Évidemment, à l'heure de l'Eurodisneyland, il est de bon ton en France de parsemer ses conversations de mots américains. N'ai-je pas lu dans un éditorial du Monde que la piste d'atterrissage de Roissy était éclairée par les «night lights» ? Et que les «French doctors» (c'est-à-dire les Médecins sans frontières) faisaient du bon boulot dans le Tiers-Monde.

De l'autre côté, il est fascinant de voir le français utilisé ailleurs que dans les pages de *Cité Libre*, pour célébrer le Canada ! Le professeur Lacroix, par exemple, écrit : «à l'heure de crises qui semblent majeures, ne dramatisons pas à l'excès car l'histoire se répète et les Canadiens ont déjà prouvé leur talent pour surmonter les conflits et trouver des compromis».

Entendons-nous régulièrement au Québec que le Canada est un pays imaginaire, «nothing in particular», un échec lamentable, un contrepoids anglophone («le Canada anglais») à une nation québécoise francophone et presque-souveraine ? Tout est affaire de perspective. Car en France, le Canada retrouve sa juste place sur la carte : c'est un allié culturel et politique important, un partenaire économique non négligeable, voire même, comme dirait sans doute Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, le pays de la souveraineté partagée...

COURRIER

Le libéralisme oui, par défaut...

Dans son article «les Québécois et le libéralisme», Stephen Shecter vise juste. Je tenais à le lui dire. Si juste même, qu'il saura se mériter une étiquette de sombre vilain (dans la série des «complots» ourdis contre le Québec) de la part de certains nationalistes.

Mon expérience de petit enseignant au coeur d'une communauté à 99 % francophone, au sein de laquelle le nationalisme est politiquement très fort, tend à le confirmer. La tactique du faire taire les points de vue discordants peut prendre différentes formes, mais elle tente de mener au même résultat.

À ma grande surprise, l'an passé, un étudiant ne m'a pas cru, quand en réponse à sa question, je lui disais tout bonnement que je n'étais pas nationaliste, encore moins indépendantiste. Tous les profs ne l'étaient-ils pas ?

Je développe sur les thèmes des «nous» versus les «eux», les soirs où j'en ai le loisir, ce que m'inspirent des propos recueillis dans l'institution. Les «nous» représentent évidemment le bon bord, celui des Québécois pure-laine, duquel sont exclus tous les «eux» : vendus à Ottawa, Anglais (même ceux du Québec, qui ne partagent pas la «cause») et tous les suppôts du fédéralisme.

Comme «nous» sommes en région à Mont-Laurier, le concept des «eux», parfois difficile à cerner en périphérie, s'élargit réduisant d'autant celui du «nous».

Souvent dans le contexte émotif actuel, les «eux» s'attaquent aux «nous». «Ils» s'en prennent à «notre» chanoine Groulx. «Ils» sympathisent avec les revendications amérindiennes, qui par définition comme «nous» le savons, sont anti-Québec (anti-«nous»), manipulées par l'ombre de Trudeau. «Ils» osent dénoncer le discours glorificateur de l'ethnie, à saveur raciste, de «notre» très nationaliste SNQ.

Oui Shecter vise juste, particulièrement quand il parle de la tendance qui argumente en termes psychologiques du conseiller matrimonial les problèmes constitutionnels du pays. Que dire de celle qui argumente en termes similaires, l'émancipation nécessaire de l'enfant (québécois) qui quitte ses parents (canadiens) !

Cité Libre — nouvelle série — représente à mes yeux un souffle de fraîcheur idéologique, qui arrive dans un bouillon primitif où des marchands de rêves ressassent les éléments d'un discours primaire. L'article de Shecter s'inscrit dans cette même veine; il tape dans le mille.

À mon grand réconfort, je ne risque pas d'être affublé de l'étiquette d'un sombre vilain comme Shecter. Lui me semble libéral (au sens philosophique) par conviction, dans un coin de pays qui ne l'est pas. Moi je le suis par défaut, dans un autre coin où le moule unidimensionnel du nationalisme étouffe les fleurs.

Le libéralisme enfante et nourri l'individualisme, qui, voguant au gré d'une conjoncture nord-américaine misérable, pousse les gens à se replier sur eux-même, sur leur groupe, sur leur région et sur leur nation. La poche de «tout un chacun» devient alors, pense-t-on, la meilleure assurance contre la pauvreté matérielle.

Aux aventures émotives du moule des «nous», je préfère le libéralisme des «eux». Quand à la dimension économique du libéralisme, j'aimerais voir ses excès relégués aux poubelles.

Je ne suis pas prêt à sacrifier mes principes et mes convictions, comme le font les «gauches» du Québec ralliés à une «cause», aussi vide d'un projet de société qu'ils la confie à un leadership démagogique et foncièrement réactionnaire.

Aux aventures émotives du moule des «nous», je préfère le libéralisme des «eux». Quand à la dimension économique du libéralisme, j'aimerais voir ses excès relégués aux poubelles.

Par-dessus tout, m'inspirant des propos de Laurent-Michel Vacher (dans *l'Actualité* du 15 mars), j'aimerais voir des débats dans un climat où l'on accepte les points de vue divergents, avec tout le respect et l'humanité qui leur sont dûs.

J'ai mal aux idées. Je ne suis pas de ceux qui croient à la fin des idéologies. Je ne suis non plus de ceux qui croient aux grandes manoeuvres «tactiques» de confier aux nationalistes les aspirations du «nous». Pour que naissent les nouvelles idées, qui soulageront mon mal, et, qui sait, nous sortiront peut-être des impasses qui semblent caractériser notre monde, il faut que toutes les fleurs puissent s'épanouir. Mais qu'a-t-on fait du pluralisme ?

CLAUDE PÉCLET, mars 1992

2e COLLOQUE DE CITÉ LIBRE

Le grand jeu de la Constitution

26 ET 27 JUIN 1992

Une simulation des négociations constitutionnelles sous la direction de

Paris Arnopoulos

Professeur de sciences politiques à l'Université Concordia

Les participants seront répartis (au hasard) entre six groupes de négociateurs:

Le Canada, le Québec, l'Ontario, l'Ouest et le Nord, l'Atlantique, les autochtones.

Chaque groupe sera animé par un ou plusieurs experts en matière constitutionnelle.
(Liste à paraître sous peu)

Dès son inscription, chaque participant recevra une documentation appropriée au groupe de négociateurs auquel il sera assigné.



Centre Katimavik de l'Île Perrot,
2464, boulevard Perrot,
Île Perrot, Québec J7V 5V6
Tél.: (514) 453-7600

(voir détails à la page suivante de la couverture).
Prix: 50 $ (incluant dîner du 26 juin, petit déjeuner et déjeuner du 27 juin, frais d'inscription, etc.).
20 $ supplémentaires pour ceux qui voudront partager un des chalets pour la nuit.

LE VENDREDI 26 JUIN

17 heures 30
Réception

19 heures
Dîner pour célébrer le 1er anniversaire de la nouvelle série de *Cité libre*

Allocution de Anne-Marie Bourdouxhe, directrice de *Cité libre*

Discussion générale

LE SAMEDI 27 JUIN

8 heures
Petit déjeuner

9 heures
Ouverture du colloque

12 heures 30
Déjeuner

14 heures
Colloque

17 heures30
Fin du colloque

Réservations
Téléphonez au plus tôt à
Marc B. Lévesque (514) 282-0001

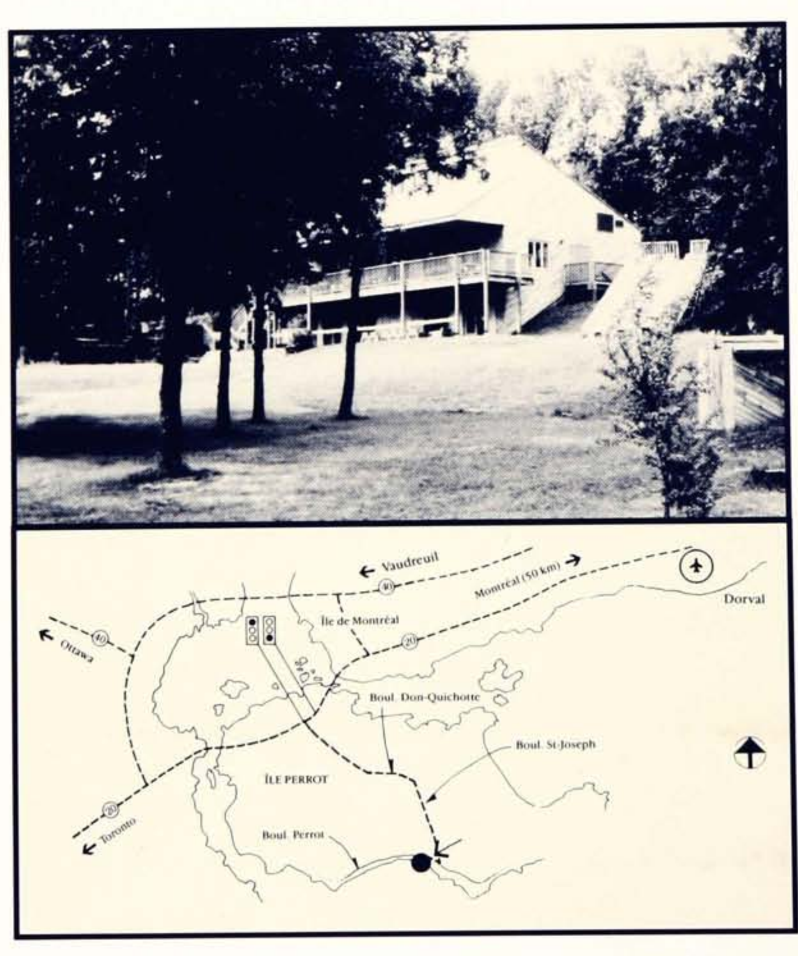
2e COLLOQUE DE CITÉ LIBRE

Le grand jeu de la Constitution

26 ET 27 JUIN 1992

Le 2e colloque de *Cité libre* sera AUSSI une fête

LE 1er ANNIVERSAIRE de la nouvelle série de *Cité libre* célébré, comme par hasard, entre le 24 juin et le 1er juillet…



COMMENT SE RENDRE AU CENTRE KATIMAVIK

Le Centre de formation de l'Île Perrot est situé à environ 50 km du centre-ville de Montréal et à environ 25 km de l'aéroport de Dorval. Prendre la route 20 vers l'ouest en direction de l'Île Perrot. Une fois sur l'île, au deuxième feu de circulation, tourner à gauche sur le boulevard Don-Quichotte en direction sud. Au boulevard St-Joseph, tourner à droite. Tourner à droite de nouveau au boulevard Perrot et continuer sur une distance d'environ 1 km jusqu'au Centre.

dans un site enchanteur

Centre Katimavik de l'Île Perrot,
2464, boulevard Perrot,
Île Perrot,
(Québec) J7V 5V6
Tél.: (514) 453-7600

Le Centre Katimavik est constitué de plusieurs bâtiments modernes et fonctionnels: salles de réunions, restaurant, quatre chalets pouvant loger 16 personnes chacun.

Merveilleux domaine au bord du lac Saint-Louis. Badminton, Volley-ball, piscine, sentiers pédestres, etc.

Réservations
Téléphonez au plus tôt à Marc B. Lévesque
(514) 282-0001

